

**SAC-080822**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

201<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le vendredi 22 août 2008

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

## **PRÉSENCES**

### MEMBRES

|  |            |                                       |            |
|--|------------|---------------------------------------|------------|
| Marie-France Albert, doyenne   | Moncton    | François Renaud, professeur           | Moncton    |
| Robert Baudouin, professeur  | Moncton    | Jean-François Richard, doyen          | Moncton    |
| Jean-Marie Binot, doyen  | Edmundston | Alain Roberge, bibliothécaire en chef | Moncton    |
| Jonathan Blanchard, étudiant   | Moncton    | Justin Robichaud, étudiant            | Moncton    |
| Andrew Boghen, doyen   | U de M     | Jason Savoie, étudiant                | Shippagan  |
| Neil Boucher, vice-recteur à<br>l'enseignement et à la recherche<br>(VRER) | U de M     | Emmanuelle Tremblay, professeure      | Shippagan  |
| Charles Bourque, doyen   | Moncton    | Danielle Vienneau, étudiante          | Edmundston |
| Paul-Émile Bourque, doyen  | Moncton    | Luc Vigneault, professeur             | Edmundston |
| Michel Cardin, professeur  | Moncton    | Manfred Winter, professeur            | Moncton    |
| Michèle L. Caron, professeure  | Moncton    |                                       |            |
| Paul-André Chiasson, doyen   | Moncton    |                                       |            |
| Angèle Clavet-Légère, bibliothécaire                                       | Moncton    |                                       |            |
| Jacques Paul Couturier, doyen  | Edmundston |                                       |            |
| Paul Deguire, professeur   | Moncton    |                                       |            |
| Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier                                  | U de M     |                                       |            |
| Douglas French, directeur  | Moncton    |                                       |            |
| Jeanne d'Arc Gaudet, professeure   | Moncton    |                                       |            |
| Serge Gauvin, professeur   | Moncton    |                                       |            |
| Suzanne Harrison, professeure  | Moncton    |                                       |            |
| Gaston LeBlanc, doyen  | Moncton    |                                       |            |
| Guy Lefrançois, bibliothécaire   | Edmundston |                                       |            |
| Patrick Maltais, directeur   | Moncton    |                                       |            |
| France Marquis, professeure  | Edmundston |                                       |            |
| Isabelle McKee-Allain, doyenne   | Moncton    |                                       |            |
| Blanca Navarro-Pardiñas,<br>professeure                                    | Edmundston |                                       |            |

### INVITÉS ET INVITÉES

|  |            |
|--|------------|
| Paul Albert, vice-recteur<br>Campus d'Edmundston                                 | Edmundston |
| Paul-Émile Benoit, directeur<br>Service des communications                       | Moncton    |
| Lynne Castonguay, secrétaire générale  | U de M     |
| Nassir El-Jabi, vice-recteur<br>Administration et ressources<br>humaines (VRARH) | U de M     |
| Suzanne LeBlanc, registraire   | Moncton    |
| Marie-Paule Martin, secrétaire<br>d'assemblée                                    | Moncton    |
| Claudette Melanson, professeure<br>à la retraite                                 | Moncton    |
| Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice<br>Campus de Shippagan                      | Shippagan  |
| Gérard Snow, président d'assemblée   | Moncton    |

**ABSENCES MOTIVÉES :** Gilles Bouchard, Richard Boulanger, Cong Tam Nguyen, Edgar Robichaud, Hubert Roussel, Marie Moussokoro Saade et Sid-Ahmed Selouani

**ABSENCE :** Salem Lakhal

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 1.  | OUVERTURE .....   | 4  |
| 2.  | PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE .....  |    |
| 3.  | CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....   | 4  |
| 4.  | VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....   | 4  |
| 5.  | CORRESPONDANCE .....  | 4  |
| 6.  | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....   | 4  |
| 7.  | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-080502 .....  | 5  |
| 8.  | AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-080502 .....  | 5  |
| 9.  | COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE<br>AU NOUVEAU-BRUNSWICK .....   | 5  |
| 10. | RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE<br>RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT .....   | 10 |
| 11. | NOMINATIONS .....   | 13 |
|     | 11.1 Bureau de direction du Sénat académique .....  | 13 |
|     | 11.2 Comité d'appel du Sénat académique .....   | 13 |
|     | 11.3 Comité conjoint de la planification .....  | 14 |
|     | 11.4 Comité d'attestation d'études .....  | 14 |
|     | 11.5 Comité de sélection des grades honorifiques .....  | 14 |
|     | 11.6 Comité des programmes .....  | 14 |
|     | 11.7 Conseil de la langue française .....   | 14 |
| 12. | RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-080609 .....   | 15 |
| 13. | AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....   | 15 |
|     | 13.1 Traduction .....   | 15 |
|     | 13.2 Création du Baccalauréat en administration des affaires –<br>concentration en gestion internationale (régime coopératif) ..... | 24 |
|     | 13.3 Création des programmes de gestion des services de santé .....   | 27 |
| 14. | RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....  | 30 |
|     | 14.1 Création du sigle ADSA .....   | 30 |
|     | 14.2 Modifications à la Maîtrise ès sciences (chimie) .....   | 31 |
|     | 14.3 Test de compétences langagières .....  | 35 |
|     | 14.4 Modifications aux conditions d'admissions du Baccalauréat appliqué en<br>intervention touristique .....                        | 42 |
|     | 14.5 Changement de nom du Certificat de deuxième cycle en gestion<br>publique (santé) .....   | 42 |
|     | 14.6 Résolutions transmises à titre d'information .....   | 43 |
| 15. | COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE VICE-RECTRICE OU<br>DE VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE .....                   | 43 |
| 16. | ÉNONCÉ DES DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTES<br>ET DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON .....                            | 44 |
| 17. | RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES .....  | 44 |
| 18. | FORMATION LINGUISTIQUE .....  | 44 |
| 19. | SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-080614,<br>CGV-080704 (EXTRAORDINAIRE) ET CGV-080711 (EXTRAORDINAIRE) .....       | 44 |
| 20. | STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTIONS .....   | 44 |
| 21. | AFFAIRES NOUVELLES .....  | 44 |
|     | 21.1 Modifications au calendrier universitaire 2008-2009 .....  | 44 |
|     | 21.2 Répertoire 1 <sup>er</sup> cycle .....   | 45 |

|     |  |         |
|-----|--|---------|
| 22. | PROCHAINE RÉUNION .....  | 46      |
| 23. | CLÔTURE .....  | 46      |
|     | DOCUMENTS .....  | 47      |
|     | DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....  | A(1-2)  |
|     | DOCUMENT B : Rapports annuels des unités d'enseignement et de<br>recherche .....   | B(1)    |
|     | DOCUMENT C : Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche .....  | C(1-34) |
|     | DOCUMENT D : Nominations .....   | D(1-9)  |
|     | DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-080609 .....  | E(1-8)  |
|     | DOCUMENT F : Rapport du Comité des programmes .....  | F(1-96) |
|     | DOCUMENT G : Politique de sélection des cadres : poste de vice-rectrice<br>ou de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ..... | G(1-3)  |
|     | DOCUMENT H : Statistiques préliminaires d'inscriptions .....   | H(1-9)  |

- \* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

## 1. OUVERTURE

10 h 20 : le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 201<sup>e</sup> séance du Sénat académique. Il nomme les personnes excusées et souhaite la bienvenue à Jean-Marie Binot, doyen de la Faculté de foresterie; Michel Cardin, professeur au Campus de Moncton; Angèle Clavet-Légère, bibliothécaire; Douglas French, directeur de l'École de psychologie et Suzanne Harrison, professeure au Campus de Moncton.

## 2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

**Recteur et vice-chancelier** : À la dernière réunion du Sénat académique, nous avons procédé à l'évaluation de notre président d'assemblée, Maître Gérard Snow. La compilation des résultats a été faite. La rétroaction des membres du Sénat académique est très positive. Nous avons communiqué avec monsieur Snow et il accepterait volontiers la responsabilité de président d'assemblée du Sénat académique.

**R : 01-SAC-080822**

Jeanne d'Arc Gaudet, appuyée par Serge Gauvin, propose :

« Que **Gérard Snow** soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour la prochaine année universitaire 2008-2009. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Maître Snow, président d'assemblée, remercie les sénatrices et les sénateurs pour la confiance témoignée à son égard.

L'heure de clôture est fixée à 16 h 30.

## 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme le droit de présence.

## 5. CORRESPONDANCE

- ▶ Lettre datée du 24 juillet 2008 de la sénatrice Caron, présidente de l'ABPPUM adressée à monsieur Nassir El-Jabi. Cette correspondance sera discutée au point 16 de l'ordre du jour.

La Secrétaire générale rappelle qu'il est préférable d'adresser la correspondance au président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier Yvon Fontaine.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir document A, p. 1-2

**R : 02-SAC-080822**

Jean-Marie Binot, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour. »

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

### Amendement

**R : 03-SAC-080822**

Yvon Fontaine, appuyé par Neil Boucher, propose :

« Que les points suivants soient ajoutés aux Affaires nouvelles :  
 21.1 Modification du calendrier universitaire 2008-2009 et  
 21.2 Répertoire de 1<sup>er</sup> cycle. »

**Président d'assemblée** : Le point 21.1 est apporté pour décision?

**Recteur et vice-chancelier** : Oui. Il s'agit d'une question liée aux dates des cérémonies de la remise des diplômes au printemps prochain.

**Président d'assemblée** : Aux affaires nouvelles, on n'apporte que des questions à discuter plus tard ou des points d'information, sauf s'il y a des urgences. C'est à vous de juger s'il y a urgence ou non.

|              |         |         |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur R03 | unanime | ADOPTÉE |
| Vote sur R02 | unanime | ADOPTÉE |

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-080502

### Corrections

- ▶ Page 16, 6<sup>e</sup> paragraphe (Lakhal), 4<sup>e</sup> ligne, il faut lire : Que puis-je faire?; et la 5<sup>e</sup> ligne de ce même paragraphe, il faut lire : J'ai vu passer...
- ▶ Page 27, 3<sup>e</sup> paragraphe (Gauvin), il faut lire : Qu'est-ce qui se passe...
- ▶ Page 31, dernier paragraphe, première ligne, il faut lire : Les revenus additionnels cette année...
- ▶ Page 35, avant-dernier paragraphe (Deguire), troisième ligne, il faut lire : ...court-circuiter l'Énoncé, dont la majeure partie est déjà appliquée...
- ▶ Page 37, 6<sup>e</sup> paragraphe (Gauvin), 4<sup>e</sup> ligne, il faut enlever la virgule après le mot « recommandations ».

**R : 04-SAC-080822**

Charles Bourque, appuyé par Marie-France Albert, propose :

« Que le procès-verbal SAC-080502 soit adopté tel que modifié. »

|              |         |         |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur R04 | unanime | ADOPTÉE |
|--------------|---------|---------|

## 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

## 9. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Recteur et vice-chancelier** : Le 26 juin 2008, le gouvernement a rendu public son plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Dans un premier temps, je pense qu'il faut se réjouir du fait que la position du gouvernement confirme le statut de l'Université de Moncton et la présence de ses trois campus universitaires. Il y a aussi d'autres éléments importants sur lesquels on avait posé des

## 9. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

objections importantes par rapport aux recommandations du rapport l'Écuyer-Miner pour lesquelles on note des corrections de tir de la part du gouvernement. Le gouvernement a aussi confirmé que les institutions universitaires devaient avoir des systèmes de gouvernance de nature bicamérale et il n'a pas retenu la notion de la disparition des sénats académiques.

Le jour même de la publication du rapport du gouvernement, nous avons noté certaines difficultés avec celui-ci, particulièrement l'effort du gouvernement par rapport à l'endettement étudiant. Le 3 juillet, suivant une analyse plus serrée de la proposition gouvernementale, j'ai fait part, dans une lettre de quatre pages adressée au premier ministre, l'honorable Shawn Graham, d'un certain nombre de préoccupations fondamentales qui devaient être soulevées. Cette correspondance a été mise sur la première page du site Web de l'Université. Je pense que vous avez tous et toutes eu la chance de la lire. Nous avons réaffirmé de façon forte et non équivoque que la réforme devait être assujettie au principe de la dualité et que ce principe n'est pas un enjeu politique, mais véritablement un droit exprimé et confirmé dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Nous n'avons pas encore reçu une rétroaction officielle du gouvernement. Ce matin, j'ai parlé au sous-ministre et lui ai demandé si l'on avait l'intention de s'occuper de la correspondance que j'avais envoyée. Il m'a répondu que oui et il m'a dit que le gouvernement avait réaffirmé, lors d'un discours à Caraquet, le 14 août 2008, le fait que toute la réforme respecterait le principe de la dualité linguistique et le droit à des institutions d'enseignement distincts. Selon lui, ceci est un principe incontournable et il était nécessaire de le préciser dans la politique gouvernementale.

On ne connaît pas encore la chronologie des mesures et le rythme de la mise en oeuvre des mesures. J'ai l'impression qu'il vaudra adresser en premier la question des collèges communautaires et assurer que ceux-ci puissent devenir des corporations autonomes. Pour le reste, dans mon esprit, je ne sais pas dans quelle direction le gouvernement choisira de procéder.

Je crois que le gouvernement a l'intention de réaffirmer le principe de l'autonomie des universités et celui de la dualité. Je suis certain qu'il y aura des prises de position au cours des prochaines semaines et des prochains mois. En ce qui concerne notre institution, à la rentrée de cet automne, je ne pense pas qu'il y aura beaucoup de changements. Est-ce que c'est un bien ou un mal? Je ne sais pas. Pour le moment, je ne pense pas qu'il y ait énormément de mesures qui feront en sorte que le fonctionnement de l'institution devrait être différent. Dans l'avenir, je crois qu'il y aura des changements qui vont s'imposer.

Ce qui est le plus décevant est l'exercice à tenter, en grande partie, à justifier, à essayer de déterminer et à démontrer qu'il y avait des moyens importants au niveau du financement des institutions postsecondaires et particulièrement universitaires. Il y a eu des chiffres et des montants qui ont été proposés dans le rapport du Groupe de travail, mais vous avez pu constater que la province n'a pas retenu l'ampleur de ce que le Groupe de travail jugeait être un niveau de financement qui permettrait aux universités du Nouveau-Brunswick de pouvoir continuer à livrer compétition aux universités sœurs d'autres juridictions.

Il y a véritablement deux poids deux mesures au niveau des efforts consentis par les gouvernements, ce qui va faire en sorte, j'ai l'impression, que beaucoup des vœux et des souhaits qui sont exprimés dans les propositions de réforme vont être difficilement mis en oeuvre car cela demande des ressources importantes, particulièrement lorsque l'on souhaite développer davantage les cycles supérieurs, la recherche et les programmes appliqués avec les collèges communautaires. Je pense que tout cela demande des ressources complémentaires et il me semble que le gouvernement n'est pas prêt à agir. Il y a eu un certain montant d'argent additionnel qui a été promis, mais le peu d'argent additionnel qui a été annoncé dans le plan d'action pour l'année courante correspond au coût que représente le gel des droits de scolarité. Certains montants d'argent additionnels ont été annoncés qui, je pense, sont surtout ciblés vers des programmes plus appliqués pour répondre à un certain nombre de besoins de l'industrie, mais pas du tout pour bâtir la capacité universitaire de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

9. **COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK** (suite)

Pour le moment, je crois qu'il n'y a pas eu beaucoup d'action depuis le dépôt du plan d'action. On me dit que le gouvernement a consacré le mois de juillet au dossier de l'immersion et que le mois d'août a été le mois des vacances. On me dit que certaines mesures seront probablement retirées du plan d'action, notamment celle concernant la corporation des services de la santé. Je pense que c'est un des éléments qui sera mis de côté lorsque le gouvernement annoncera la mise en œuvre de son plan d'action. Nous avons eu très peu de discussion avec qui que ce soit depuis le dépôt du plan d'action. Il y a eu des réactions au début. L'été a amené les vacances et il y a eu une certaine tranquillité autour de ça. Je présume qu'il va y avoir un certain débat qui va s'amorcer au cours de l'automne. Voilà ce que je peux vous dire ce matin.

**Caron** : Le Sénat académique de la University of New Brunswick de St John a adopté une résolution demandant au gouvernement de garantir que l'on ne va pas porter atteinte à l'autonomie des universités. Il semble que de plus en plus, on voit que l'on demande aux universités, sous le prétexte de l'imputabilité et de la transparence, qu'elles répondent de plus en plus au gouvernement. D'ailleurs, le gouvernement étudie présentement un projet de loi portant sur l'accès à l'information qui fait en sorte que les universités, dorénavant, seront soumises à cette loi. Ceci fait en sorte que n'importe qui pourrait demander l'accès aux documents. Si l'on regarde ce qui se fait à l'Université d'Ottawa, ceci pourrait même vouloir dire l'accès aux notes personnelles des professeures et des professeurs. Il y a certaines inquiétudes sur ce point. Je me demandais si, de votre côté, vous voyez que l'autonomie des universités est, je ne dirais pas en péril, mais qu'il y a un certain mouvement qui fait que l'on devrait peut-être s'inquiéter de cela et que le Sénat académique devrait faire valoir ses inquiétudes et ne pas seulement se fier à un seul porte-parole. Je sais que, monsieur le recteur et vice-chancelier, vous êtes le porte-parole de l'Université de Moncton, je souhaite que nous joignons notre voix à la vôtre.

**Recteur et vice-chancelier** : En ce qui concerne la question de la *Loi sur l'accès à l'information*, vous avez raison de dire que le Groupe de travail, présidé par le professeur Donald Savoie, a regardé l'évolution de la législation dans l'ensemble des juridictions canadiennes. Je pense que le Nouveau-Brunswick, et peut-être l'Île-du-Prince-Édouard, sont les deux seules juridictions où les universités ne sont pas assujetties aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et, évidemment, dans la réforme proposée, il y aura un certain nombre de dispositions qui seront applicables aux universités comme c'est le cas dans d'autres juridictions, notamment la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et l'Ouest canadien. Je sais que la Secrétaire générale avait regardé ce dossier. Je pense qu'il y avait quand même des nuances. Ce n'était pas aussi englobant, je crois, que les dispositions qui touchent les différents ministères du gouvernement, mais honnêtement, je ne peux pas vous donner les nuances aujourd'hui par rapport à ça. On avait envoyé une correspondance au gouvernement exprimant un certain nombre de préoccupations qu'il y ait une approche très universelle par rapport aux universités concernant la *Loi sur l'accès à l'information*. Je ne m'attendais pas à cette question ce matin. Je sais qu'il y a un certain nombre de nuances mais, effectivement, pour le moment, on n'est pas assujetti à cette loi.

En ce qui concerne la question de l'autonomie des universités, je crois que le gouvernement porte une attention particulière à des préoccupations exprimées à certains niveaux jusqu'à la publication du rapport du 26 juin 2008. Je sais que déjà, dans le discours du Premier ministre du 14 août 2008, on a dit qu'il faudrait bien sûr opérer la réforme en respectant l'autonomie des universités. Qu'est-ce que cela veut dire au niveau de la mise en œuvre? Évidemment, ils ne se sont pas encore prononcés. Concernant la mesure relative aux plans stratégiques et à l'imputabilité sur une base annuelle, je pense qu'il y a deux façons de la regarder. Il y a le sens qui vous avez exprimé à savoir que ceci pourrait mettre en danger l'autonomie des universités. L'autre sens sur lequel on peut la regarder va dépendre du niveau de rapport et de documentation demandés. Mais l'autre façon de la voir est peut-être plus européenne. Depuis un certain nombre d'années, les universités françaises doivent déposer des plans quadriennaux pour avoir accès à des enveloppes budgétaires complémentaires qui assurent un certain nombre de volets de développement dans l'institution. Je pense qu'il va falloir regarder le genre de plan stratégique exigé pour répondre à telle exigence du gouvernement. C'est certain que si l'on demande des plans stratégiques qui doivent justifier à partir du principe « Zero Base Budgeting », c'est à dire qu'à chaque année on devrait justifier l'ensemble de l'opération des institutions, je pense que ceci deviendrait une opération inacceptable et, à mon point de vue, très très dangereuse.

9. **COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK** (suite)

L'autre élément pour lequel la Fédération des associations de professeures et de professeurs a des préoccupations importantes, c'est au niveau d'une comparution devant un comité. Là aussi, ça va dépendre du rôle et du mandat du comité. Il y a deux façons de le voir. Une façon de le voir est de dire qu'il faut justifier ce que l'on a fait la dernière année. Ou bien, est-ce que c'est une tribune qui permettrait justement aux universités de faire valoir les défis, les problèmes, le sous-financement etc., une tribune qui n'existe pas, comme vous le savez, à l'heure actuelle. Elle existe indirectement par le truchement de nos interventions publiques, mais il y a très peu de forums formels dans lesquels on est capable de présenter les besoins des institutions. À l'heure actuelle, il y a un vide par rapport à la capacité d'un gouvernement de revoir les dossiers des universités et de regarder de façon objective les analyses. Je crois que ceci dépendra des raisons pour lesquelles on doit soumettre des plans stratégiques devant des comités de l'Assemblée législative. Si c'était dans une perspective de vendre notre propre salade et dire « Écoutez, il y a des besoins qui sont extraordinaires », je pense que ceci pourrait être positif.

Vous savez, dans les discussions informelles que j'ai eues avec le gouvernement depuis la correspondance envoyée au début du mois de juillet, celui-ci se pose la question à savoir s'il veut vraiment continuer avec cette idée car on dit que si c'est pour répéter l'expérience des corporations hospitalières, celles-ci sont là et font mal paraître le gouvernement. Je pense qu'on est en train de se poser la question. Vous pouvez être certain que si je devais me présenter devant un forum comme celui-là, j'irais plutôt plaider pour la cause de mon institution plutôt que de me faire dire que l'on ne rencontre pas nos objectifs. Je ne sais pas si je répons à votre question, mais je crois que cela dépend de quel côté on regarde la médaille. Je me dis que si la province a l'intention de procéder avec des mécanismes formels, je crois qu'il faudrait s'assurer que ceci présente beaucoup plus une tribune pour faire avancer la cause des universités que l'inverse. Mais si c'est une question qu'il faut faire approuver des plans stratégiques pour commencer à revoir notre financement à partir du premier dollar, je pense que ce serait un problème très sérieux.

**Winter** : Je pense que l'on peut apprendre des choses de l'Europe. Surtout le Conseil de Pologne, par exemple, qui veut systématiquement homogénéiser les universités. Je crois que le moteur de ce mouvement est principalement celui de l'industrie privée et celui de l'industrie du marché. En Allemagne, par exemple, il y a maintenant le programme du bachelier qui a été instauré partout, même dans les programmes comme le droit par exemple où le bachelier n'est pas adéquat. La durée des études a été limitée largement en Allemagne. On pouvait, en principe, étudier aussi longtemps que l'on voulait, mais ce n'est plus possible maintenant. Avant, il n'y avait pas de frais de scolarité alors que maintenant ils ont été introduits. Je pense que, si j'ai bien compris la sénatrice Caron, il faut que les instances universitaires prennent une position proactive. Je crois que l'on ne peut uniquement dire que l'on va espérer que cela sera positif. Ce n'est pas suffisant. Il y a une idéologie qui se trouve derrière ça.

Je ne veux pas faire sortir des propos marxistes, mais c'est une idéologie néolibérale qui va toucher les universités. Les disciplines qui sont des disciplines professionnelles n'auront pas beaucoup d'inquiétudes, mais je crois que les disciplines fondamentales qui ne sont pas immédiatement liées à une profession vont avoir de plus en plus de difficultés et vont avoir de plus en plus de pertes de droits acquis qui sont, notamment, la permanence d'emploi par exemple. C'est quelque chose qui se discute un peu partout de façon formelle et informelle, mais j'ai toujours très peur lorsque le gouvernement commence à intervenir dans le système d'éducation à part du fait du financement. Dès qu'il commence à vouloir dire quoi faire, dans quelle virée, je crois que l'on a déjà perdu la bataille.

**Recteur et vice-chancelier** : Je comprends votre préoccupation. Il faut quand même dire que, dans la réforme proposée, il n'y a pas eu, contrairement à ce que beaucoup aurait cru et envisagé, voire souhaité dans certains cas, de recommandations qui auraient été dans le sens de la disparition de la St-Thomas University. Cette université n'offre pas de programmes professionnels; elle est véritablement une université de disciplines fondamentales. Il n'y a pas eu, selon moi, cette approche, même si peut-être certains auraient souhaité le faire, je crois qu'il était très clair que personne n'aurait laissé ceci se produire.



## 9. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

Maintenant, je crois que les investissements complémentaires, s'il y en a, seront très importants. Ils seront peut-être plus ciblés. Cela a certainement été le cas au niveau de la recherche. On connaît les grandes tendances au niveau de la recherche, ici comme ailleurs. On sait que l'on a privilégié un certain nombre de choses. Les universitaires se sont adaptés à cela, à tort ou à raison, mais ils se sont adaptés. Personnellement, je ne suis pas très confiant que le gouvernement provincial investira d'une façon très significative dans de nouveaux programmes universitaires. Je pense que, à l'heure actuelle, la grande préoccupation du gouvernement, c'est la formation des métiers et des techniques. Si vous regardez ce qui se passe dans l'économie du Nouveau-Brunswick, à court et à moyen terme, c'est là qu'il y aura des investissements. Je ne serai pas surpris, si au cours des deux à cinq prochaines années, les nouvelles ressources financières qui sortiront de la province du Nouveau-Brunswick seront orientées vers la consolidation et le développement des collèges communautaires. Tout le monde nous dit qu'ils ont été extrêmement négligés au cours des 15 dernières années, particulièrement au niveau des métiers. Est-ce que ce plan d'action viendra donner cette munition au gouvernement?

Je crois que la plus grande des préoccupations, au niveau universitaire, c'est le développement des cycles supérieurs. Tout le monde s'entend pour dire qu'il y a un renforcement important à faire à ce niveau. Est-ce que cela voudra dire qu'ils vont vouloir privilégier des disciplines dans le domaine des cycles supérieurs qui seront ciblées plutôt que de laisser l'initiative aux institutions elles-mêmes? Honnêtement, je ne le sais pas. Je demeure convaincu que la preuve est dans leur plan d'action. Il n'y aura pas de ressources financières importantes qui seront investies si ce n'est que pour adresser le problème de l'endettement étudiant. Vous savez qu'en Nouvelle-Écosse, même à partir de cette année, en plus d'avoir financé le gel des droits de scolarité, ils ont aussi financé la décroissance des droits de scolarité. Je pense que c'est 792 \$ cette année que toutes les étudiantes et tous les étudiants néo-écossais vont recevoir indirectement pour compenser la réduction et pour les autres étudiantes et étudiants (non néo-écossais) c'est environ 200 \$ ou 300 \$. Je dirais que 75 % des nouveaux montants d'argent seront investis dans le but d'adresser le problème du coût de la formation universitaire des étudiantes et des étudiants. Je crois honnêtement que si la province du Nouveau-Brunswick fait un effort complémentaire, il sera autour du problème de l'endettement étudiant. Il ne restera plus beaucoup d'argent pour le développement des universités.

**Caron :** Je pense que le Comité exécutif pourrait se pencher sur comment nous pouvons, comme institution ou comme communauté, faire « l'éducation » de la population sur l'importance de l'autonomie des universités. Je crains fort que, malgré votre influence, monsieur le recteur et vice-chancelier, votre voix risque d'être unique, et je pense qu'il faut influencer l'opinion publique, sinon nous risquons un dérapage. Nous en avons vu des exemples. Je pense que l'on doit intervenir dans un discours public et faire valoir l'importance de l'autonomie tout en faisant valoir notre accord pour la transparence. On n'est pas contre la transparence ni contre l'imputabilité, mais c'est quoi l'importance de l'autonomie pour la liberté universitaire, entre autres, et le développement des savoirs. Je ne veux pas en faire une proposition formelle parce que je ne l'ai pas formulée, mais je pense que le Comité exécutif du Sénat académique devrait préparer un plan d'action sur comment on peut intervenir comme communauté dans notre société pour influencer le discours public.

**Président d'assemblée :** Vous avez parlé du Comité exécutif et vous avez parlé du Sénat académique. Je crois que vous voulez dire le Bureau de direction du Sénat académique.

**Recteur et vice-chancelier :** J'ai des raisons de croire que la Fédération des Associations des professeures et des professeurs d'université du Nouveau-Brunswick présentera publiquement sa position sur ce dossier. Je ne sais pas ce qu'elle sera et s'il y a des nuances. Mais si cette position est connue de nous, il serait plus facile de voir si c'est quelque chose sur lequel on peut faire un ajustement ou s'il y a des complémentarités. J'ai cru comprendre que c'est une déclaration que la Fédération va faire prochainement sur ce dossier et j'ai cru comprendre qu'il y a déjà eu des discussions avec des gens du gouvernement et la Fédération à ce niveau. Je sais que le gouvernement a le souci de réitérer, dans le cadre d'une certaine imputabilité de transparence, l'autonomie des universités. Alors, je pense que c'est là qu'il va falloir amener le débat. Je pense qu'il faut faire attention de donner l'impression que l'on est contre l'imputabilité et la transparence,

**9. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)**

mais est-ce qu'il y a un véhicule différent de celui-là? Si c'est celui-là, est-ce qu'il y a des paramètres qui font en sorte que l'on ne va pas aller dans l'hérésie de ceci? Il me semble qu'il peut y avoir un débat constructif dans ce dossier.

**Melanson** : Je représente l'ABPPRUM. Le conseil d'administration a décidé de constituer un comité d'affaires d'intérêt universitaire et, dans la même ligne, l'ABPPRUM est très inquiète du silence qui se fait vis-à-vis du public. Le Comité est en train de préparer une lettre qu'il enverra au gouvernement et à l'Université, lettre dont le contenu portera sur la réforme de l'éducation postsecondaire, sur la dualité et aussi sur le silence qui se fait au Campus à Moncton ou ailleurs. Le public devrait être avisé. À la fin de la lettre, on dit que la situation pourrait être un grave retour en arrière pour l'Acadie. Ils sont vraiment en train de travailler. Je suis membre du Comité jusqu'au mois de novembre, soit jusqu'à la fin de mon mandat. Les anciens professeurs tels que Léonard LeBlanc, Maurice Rainville, Arsène Richard, Corinne Gallant et Lorraine Bourque préparent ensemble un document dans lequel ils demanderont d'être informés sur ce que l'ABPPUM décidera de faire pour le campus.

**10. RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT**

Voir document B, p. 1 et document C, p. 1-34

**R : 05-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive les rapports annuels des unités d'enseignement et de recherche et du vice-rectorat. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**VRER** : Il s'agit ici du quatrième rapport annuel de mon mandat en tant que vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et, comme vous le savez, dans toute année académique, il y a des dossiers prioritaires qui dépassent largement la routine quotidienne. Cette année, il y a trois dossiers qui ont pris beaucoup de temps. Il s'agit des dossiers de la reconfiguration des programmes, du programme d'appui à la réussite et les travaux entourant le rapport du gouvernement sur les études postsecondaires.

Dans le dossier de la reconfiguration des programmes, il y a eu des progrès réels. Les outils nécessaires à la reconfiguration ont été développés et mis en place. Il y a eu beaucoup de travail fait au sein des facultés. La coordonnatrice, Lise Dubois, m'en fait part régulièrement. Je suis heureux d'annoncer au Sénat académique qu'il y a un programme dans une faculté qui est déjà reconfiguré.

En ce qui a trait au dossier de la réussite des études, nous terminons l'année d'implantation du programme. Le programme a eu un impact considérable selon les étudiantes et les étudiants. Il y a eu des initiatives au niveau des mentorats, des tutorats, des centres d'aides, des encadrements ponctuels pour des groupes spéciaux, etc. Il ne faut surtout pas oublier le rôle primordial que les professeures et les professeurs jouent dans le programme d'appui à la réussite aux études. C'est avec elles et eux que nos étudiantes et nos étudiants passent la plus grande partie de leur temps. C'est un volet très important.

Le troisième dossier est le rapport du gouvernement sur l'éducation postsecondaire. Il est certain que les démarches proposées vont interpeller de près l'Université de Moncton par exemple, la formation articulée, les transferts de crédits entre les institutions, la reconnaissance des acquis et un paradigme de recherche bien plus centralisé. Je remercie tous les gens qui me donnent leur appui et me soutiennent dans mon travail en tant que vice-recteur.

Mon rapport se divise en trois parties principales. La première est une synthèse des rapports annuels que j'ai reçus. Cette partie est regroupée autour de sept thématiques qui sont soulignées aux pages 2 et 3. La deuxième partie de mon rapport est un condensé des activités de recherche au sein des chaires et des centres de recherche. La troisième partie

## 10. **RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT** (suite)

du rapport est un résumé de l'activité au sein des différents bureaux et des différents services qui sont rattachés au bureau du VRER.

La première partie portent sur les programmes. Plusieurs programmes ont franchi toutes les étapes d'évaluation lors de la dernière année. Cependant, plusieurs programmes n'ont pas respecté les échéanciers. C'est malheureux. Il faudra sûrement revenir à la charge. Dans la rubrique des programmes, la reconfiguration des programmes s'avère un objectif prioritaire de toutes les facultés, ce qui m'a beaucoup plu de lire dans les rapports des facultés. Et, au niveau des programmes, il y a également eu des refontes majeures de certains programmes et la rédaction de nouveaux programmes comme vous pouvez le lire à la fin de la page 4 et au début de la page 5. Aussi, au niveau des programmes, il y a l'enrichissement et les collaborations avec d'autres institutions. Au niveau des enrichissements, les activités de formation du SASE ont été mises en branle. Ces activités sont très importantes pour la reconfiguration des programmes et pour la culture de la réussite.

En ce qui a trait aux collaborations, nos collaborations avec d'autres institutions canadiennes et internationales se sont poursuivies, et suite au rapport du gouvernement provincial, on nous a demandé de travailler davantage en collaboration avec des institutions postsecondaires de la province. Alors, tout le volet de la collaboration s'annonce très important.

À la page 6, au niveau du recrutement professoral, c'est encore un enjeu et toutes les facultés en font mention. À ce sujet, il reste à voir quel impact l'abolition de la Politique de la retraite obligatoire aura sur le corps professoral et le besoin de recruter du nouveau personnel enseignant.

Le recrutement et la réussite des étudiantes et des étudiants est un enjeu encore très important en raison de la décroissance de la population étudiante âgée entre 18 et 22 ans. Il y a des efforts soutenus, il y a des activités de promotion et ceci est extrêmement encourageant. Au niveau de la réussite des étudiantes et des étudiants, au printemps, on a déposé le Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études au Conseil des gouverneurs. Ce plan propose des stratégies pour les nouveaux marchés que nous allons devoir exploiter pour maintenir nos effectifs étudiants. Ce plan discute aussi de la réussite des études.

Les services à la collectivité seront toujours un volet important de la vie universitaire. Plusieurs exemples sont présentés à la page 7. Il y a un rayonnement très visible auprès de la communauté, auprès des organismes du milieu associatif et auprès des différents ministères.

Le sixième thème de ce rapport est l'internationalisation. Elle est appelée à devenir de plus en plus présente à l'Université de Moncton au niveau de l'académique parce que la reconfiguration des programmes y est reliée. Dans le rapport, nous présentons des exemples d'activités qui se font déjà à l'international. Le grand défi, sans doute, est de nous assurer d'une mobilité étudiante toujours croissante. Ce sont des ententes ponctuelles précises entre des départements et des facultés de différentes universités sur la reconnaissance des acquis. Dès que les étudiantes et les étudiants vont savoir que faire une année dans telle ou telle université en Europe ou ailleurs équivaut à une année à l'Université de Moncton, je crois que la mobilité étudiante va prendre un envol encore plus important qu'elle l'a fait jusqu'à ce jour.

Concernant la recherche et les études supérieures, nous savons que nous avons la possibilité d'une huitième Chaire de recherche du Canada. Le concours a déjà été lancé par la FESR et le comité interne. Dans le rapport, on vous présente la distribution des fonds qui ont été reçus au niveau de la recherche, c'est-à-dire des fonds en guise de nouvelles demandes et en continuation de projets déjà en cours, ceux des grands conseils et des organismes locaux également nous amènent à presque 8 M\$. Il va sans dire que la subvention du Fonds d'innovation de l'Atlantique de 3 M\$, présentée aux professeurs Surette, Matar et Filion, a certainement été un point saillant à ce chapitre l'an dernier. Nous avons également accueilli plusieurs organismes directement reliés à la recherche dont le Conseil d'administration du CRSNG et l'Association canadiennes des études supérieures.

## 10. RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT (suite)

Au niveau des études supérieures, il y a 449 étudiantes et étudiants à temps plein et 370 étudiantes et étudiants à temps partiel. Il y a eu 30 % d'augmentation chez les diplômées et diplômés l'an dernier. Il est certain que le rapport de la province intitulé « *Être inspiré. Être prêt. Être meilleur - Action pour transformer l'éducation postsecondaire* » présente des volets qui se rattachent directement à notre secteur de recherche et d'études supérieures. Vous pouvez constater les cibles qui sont proposées dans le rapport au niveau des doctorats visés, la création du Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études des deuxième et troisième cycles, l'établissement de deux facultés d'études supérieures et la préparation d'un plan stratégique provincial en matière de recherche. Ce sont des dossiers qui vont interpeller la FESR.

Dans le rapport, vous trouverez aussi les rapports des décanats des études. Je les sépare du bilan des facultés. En ce qui a trait au Campus d'Edmundston, le doyen des études dit que, en dépit de moments d'incertitude à l'UMCE, avec plusieurs bas et plusieurs hauts, il y a quand même eu plusieurs objectifs qui ont été atteints. Il y a un corps professoral actif sur plusieurs plans; les exemples sont à la page 11. Et pour les objectifs de 2008-2009, le doyen s'en donne quatre : 1) un Centre de service pour les étudiantes et les étudiants; 2) une nouvelle synergie entre l'UMCE et le CCNB Edmundston en matière de cours et d'infrastructure suite au rapport du gouvernement Graham; 3) le renouvellement des ressources professorales; 4) le recrutement étudiant.

Au Campus de Shippagan, on note les activités de recherche, le développement et la création. Il y a eu trois initiatives de collaboration avec la communauté qui ont été soulignées: 1) le rapport étroit entre l'UMCS et le CMA; 2) l'aménagement de la piscine régionale; 3) la contribution des Religieuses Jésus-Marie en matière d'éducation postsecondaire par l'aménagement d'un mur commémoratif. Les orientations à l'UMCS qui vont retenir l'attention du doyen des études en 2008-2009 sont les suivantes : 1) le Baccalauréat intégré en gestion des zones côtières; 2) l'Institut de recherche des zones côtières; 3) les ressources humaines et la dotation des postes; 4) l'effectif étudiant compte tenu du portrait démographique.

La deuxième partie de mon rapport porte sur les centres, les chaires et les instituts. À l'Université de Moncton, il y a onze centres de recherche et de développement, sept chaires de recherche du Canada, cinq chaires de recherche internes et deux instituts. Dans le rapport, je vous présente les réalisations de l'année qui vient de se terminer, et enfin, je vous présente les objectifs que les centres, les chaires et les instituts se donnent pour l'année qui s'annonce.

La troisième partie du rapport porte sur les services et les bureaux qui sont rattachés à mon bureau. Il y en a huit. Dans le rapport, je vous présente un bref aperçu des fonctions de ces bureaux et de ces services. Je vous présente les enjeux et les défis particuliers à chacun de ces services et de ces bureaux. Je parle des réussites et des progrès accomplis cette année pour le fonctionnement général de l'Université et je vous présente les priorités pour l'année 2008-2009.

**S. LeBlanc** : Une coquille s'est glissée à la page 13 dans le rapport du Comité d'attestation d'études. En haut, on indique *diplôme décerné en 2006-2007* plutôt que 2007-2008. Les chiffres sont bons, l'entête doit être modifiée.

**R : 06-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« *Que le Sénat académique se transforme en comité plénier pour une durée de 20 minutes.* »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Il est 11 h 30

Retour en réunion ordinaire à 12 h 55.

**11. NOMINATIONS**

Voir document D, p. 1-9

**11.1 Bureau de direction du Sénat académique**

**R : 07-SAC-080822**

Mise en candidature :

Paul Deguire

Proposé par Robert Baudouin

**Paul Deguire** est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique.

**11.2 Comité d'appel du Sénat académique****Doyen**

**R : 08-SAC-080822**

Mise en candidature :

Gaston LeBlanc (doyen)

Proposé par Charles Bourque

**Gaston LeBlanc** est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

**Professeur**

**R : 09-SAC-080822**

Mise en candidature :

Douglas French (professeur)

Proposé par Andrew Boghen

**Douglas French** est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

**Doyen suppléant**

**R : 10-SAC-080822**

Mise en candidature :

Charles Bourque

Proposé par Gaston LeBlanc

**Charles Bourque** est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

**R : 11-SAC-080822**

Jeanne d'Arc Gaudet, appuyée par Marie-France Albert, propose :

*« Que l'élection de Douglas French soit annulée. »*

Monsieur French n'a pas la qualité de professeur pour siéger à ce comité.

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

**R : 12-SAC-080822**

Mise en candidature :

François Renaud

Proposé par Michèle L. Caron

**François Renaud** est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

### 11.3 Comité conjoint de la planification

**R : 13-SAC-080822**

Mises en candidature :

Edgar Robichaud  
Luc Vigneault  
Charles Bourque

Proposé par Jacques Paul Couturier  
Proposé par Michèle L. Caron  
Proposé par Isabelle McKee-Allain

Scrutatrices : S. Claudette Melanson et Suzanne LeBlanc

**Edgar Robichaud** et **Charles Bourque** sont élus membres du Comité conjoint de la planification.

**R : 14-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Marie-France Albert, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

### 11.4 Comité d'attestation d'études

**R : 15-SAC-080822**

Mise en candidature :

Suzanne Harrison

Proposée par Robert Baudouin

**Suzanne Harrison** est élue membre du Comité d'attestation d'études.

### 11.5 Comité de sélection des grades honorifiques

**R : 16-SAC-080822**

Mises en candidature :

Emmanuelle Tremblay  
Isabelle McKee-Allain

Proposée par Jason Savoie  
Proposée par Jacques Paul Couturier

**Emmanuelle Tremblay** et **Isabelle McKee-Allain** sont élues membres du Comité de sélection des grades honorifiques.

### 11.6 Comité des programmes

**R : 17-SAC-080822**

Mise en candidature :

Patrick Maltais

Proposé par Jeanne d'Arc Gaudet

**Patrick Maltais** est élu membre du Comité des programmes.

### 11.7 Conseil de la langue française

**R : 18-SAC-080822**

Mise en candidature :

Marie-France Albert

Proposée par Michèle L. Caron

**Marie-France Albert** est élue membre du Conseil de la langue française.

**12. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-080609**

Voir document E, p. 1-8

**R : 19-SAC-080822**

Gaston LeBlanc, appuyé par Marie-France Albert, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-080609.* »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

**13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)****13.1 Traduction**

Invité : Matthieu LeBlanc, directeur du Département de traduction

**VRER** : L'évaluatrice dit que nos programmes de traduction sont similaires à ceux offerts ailleurs au Canada et elle note que le baccalauréat accéléré correspond à une optimisation exemplaire des moyens et des ressources à notre disposition. Les modifications proposées sont plutôt d'ordre mineur. On propose un meilleur équilibre entre les cours obligatoires et les cours à option et une plus grande diversité dans l'offre des cours à option.

L'évaluatrice, dans son rapport, recommande un remaniement du programme de la mineure, en dépit d'une performance médiocre au niveau des inscriptions dans les cinq dernières années. Au niveau des ressources, elle peint un portrait positif du rendement du corps professoral. Elle dit que les professeures et les professeurs sont engagés et actifs en recherche. Elle demande une ressource additionnelle ou bien des chargés de cours. Si vous avez lu le document attentivement, elle semble croire que la ville de Moncton n'est pas un milieu où l'on pourra trouver des chargées et des chargés de cours en traduction.

Par ailleurs, elle dit que les ressources afférentes, le secrétariat, les laboratoires et les ressources documentaires sont adéquats. Elle parle de possibilités de développement du programme de traduction dans le sens qu'elle aimerait que la traduction trouve des partenariats avec d'autres unités académiques à l'Université comme par exemple un rapprochement qu'il pourrait y avoir entre traduction et linguistique et entre traduction et littérature. La doyenne a également donné un commentaire positif à cette possibilité de développement.

Au niveau de la population étudiante, on note une diminution dans les inscriptions et un taux de diplomation assez faible depuis 2003-2004. Donc, une vigilance pour le maintien des inscriptions s'impose. Il ne faut pas oublier le recrutement à l'international, mais il faut certainement un plan d'action autour de la visibilité du recrutement. Nous voyons que le programme compte 261 inscriptions depuis 2003-2004, mais seulement 43 étudiantes et étudiants ont reçu le diplôme. Ceci témoigne d'un certain déséquilibre entre inscription et diplomation.

**R : 20-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

« *Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes à la suite de l'évaluation externe des programmes de Baccalauréat spécialisé régulier, de Baccalauréat spécialisé avec option « coop », de Baccalauréat spécialisé, programme accéléré et de la Mineure en traduction.*

**RECOMMANDATION 1**

*Que la Faculté maintienne ses trois programmes de baccalauréat en traduction (B.T.-régulier; B.T.-programme accéléré; B.T.-régime coopératif) et procède aux modifications proposées par l'évaluatrice externe et jugées pertinentes pour l'amélioration de ces programmes et que ces modifications soient faites en tenant compte du cadre de la reconfiguration des programmes.*

13.1 **Traduction** (suite)**R : 20-SAC-080822** (suite)**RECOMMANDATION 2**

*Que le programme de mineure en traduction soit aboli et que la Faculté entreprenne les démarches nécessaires auprès des instances afin de donner suite à cette recommandation.*

**RECOMMANDATION 3**

*Que le Département, en procédant aux modifications dans ses programmes de traduction, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe :*

- 1. fasse les changements jugés pertinents à certains cours de traduction déjà identifiés par l'évaluatrice;*
- 2. donne davantage de flexibilité à ses programmes de baccalauréat en traduction en assurant une offre supplémentaire de cours à option;*
- 3. précise davantage le contenu de la liste des cours à option à l'extérieur du champ de la traduction;*
- 4. entreprenne des discussions avec les instances concernées (Bureau de l'enseignement coopératif et Service des finances) afin de retarder le moment d'admission au programme coopératif pour les étudiantes et les étudiants inscrits à ce programme, à moins que les modifications adoptées suite à la reconfiguration des programmes viennent pallier les inconvénients de la situation actuelle.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que le Département et la Faculté examinent sérieusement la possibilité de faire appel à des chargées ou chargés de cours du milieu afin d'offrir plus de flexibilité dans l'offre de cours aux étudiantes et aux étudiants avant de proposer l'ajout d'une ressource professorale au sein du département.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que le Département et la Faculté examinent la faisabilité de certains développements aux premier et deuxième cycles sous la forme de partenariats avec d'autres instances ou unités, ainsi que le recommande l'évaluatrice externe.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que le Département, en collaboration avec le Bureau de liaison et les autres instances appropriées dans le cas du Baccalauréat spécialisé, programme accéléré, élabore un plan d'action à court et à moyen termes visant la visibilité et le recrutement en vue d'une consolidation et d'un accroissement du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les trois programmes de baccalauréat en traduction, ainsi que le recommande l'évaluatrice externe.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que la Faculté et le Département mettent sur pied un comité d'étude afin d'examiner le faible taux de diplomation en regard du nombre d'inscriptions et de faire rapport au VRER au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2009. »*



### 13.1 Traduction (suite)

**McKee-Allain** : Je remercie le Sénat académique d'avoir accepté un invité, qui est le directeur du Département de traduction. Étant donné la quantité de programmes évalués à la Faculté, on a pris l'habitude d'inviter la direction, qui est près de la discipline et qui peut donc répondre aux questions.

La recommandation 2 propose l'abolition du programme de la mineure. Les membres du Département, la direction, les professeures et les professeurs ont un malaise avec une proposition d'abolition à cette étape-ci. Même si c'est un programme qui n'a pas beaucoup d'inscriptions, le programme de mineure, dans le contexte de la reconfiguration des programmes, sera transformé, sera reconfiguré pour passer de 33 à 24 crédits. Donc, notre postulat, cette reconfiguration, strictement au point de vue quantitatif, sans parler du qualitatif, va rendre ce programme plus attrayant auprès des étudiantes et des étudiants. Un autre argument pour son maintien, son examen ou son étude, c'est le fait que la mineure n'exige aucune ressource professorale supplémentaire. Même s'il n'y a pas eu énormément d'inscriptions, on constate que c'est une source de recrutement et il y a au moins deux étudiantes ou étudiants qui étaient d'abord inscrits à la mineure et qui ont fait la découverte de la discipline de la traduction et qui, par après, se sont inscrits dans un des programmes de traduction. De plus, à titre d'information, l'Université d'Ottawa, qui offre aussi des programmes de traduction, est justement en train de créer une mineure dans le domaine. Pour ces raisons, je propose de retirer la recommandation 2.

#### Amendement

**P : 21-SAC-080822**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par François Renaud, propose :

*« Que la recommandation 2 soit retirée. »*

**C. Bourque** : C'est une question de procédure. La sénatrice McKee-Allain a appuyé l'adoption de l'ensemble des recommandations et ici il y a un amendement qui verrait disparaître la recommandation 2. Est-ce un problème?

**Président d'assemblée** : Non, ce n'est pas un problème.

**Deguire** : J'imagine que la mineure n'a pas de coûts. Les cours sont donnés de toute façon, donc ce n'est pas un programme qui a un coût particulier au niveau financier.

**Recteur et vice-chancelier** : Je suis membre du Comité conjoint de la planification et, comme vous pouvez voir, le Comité a adopté à l'unanimité les recommandations soumises, ce qui veut dire que j'ai aussi appuyé la recommandation 2. Je voudrais quand même vous dire que, personnellement, j'ai un certain nombre de préoccupations d'avoir dans les livres de l'Université des programmes qui, même s'il n'y a pas de coûts qui sont nécessairement associés à eux, projettent une image de l'Université qui est liée aux programmes que nous offrons. Dans le cas de la mineure en traduction, j'ai une observation et une question.

On a dit que l'on était conscient qu'il n'y avait pas un taux élevé d'inscriptions et qu'il y avait eu très peu de diplomation. Je vous réfère à la page 63 du document où l'on présente un tableau. Au cours des cinq dernières années, une seule personne a obtenu la mineure en traduction. Donc, il faut quand même réaliser que l'on projette une perception qui peut être positive dans un sens, mais aussi négative dans un autre. On dit que l'on a 175 programmes de premier cycle incluant les programmes de mineures. Les gens disent que l'on a un devoir d'être une université généraliste. Cependant, nous avons aussi un devoir collectif de mettre nos énergies et nos efforts vers les besoins de la société et certainement là où il y a des demandes de notre population étudiante. Je regrette, mais je pense qu'ici, il n'y a pas beaucoup d'appétit pour la mineure en traduction. Il y a sûrement des raisons pour cela. Je comprends qu'une mineure est composée de cours qui sont offerts dans le cadre d'une majeure ou d'une spécialisation. Ce n'est pas un problème énorme. Il y a des traductrices et des traducteurs professionnels autour de la table notamment notre président d'assemblée. On sait que les exigences de la profession sont très élevées et à juste titre. Je pense que les gens que l'on forme en traduction, lorsqu'ils passent l'examen de la profession, démontrent un niveau de compétence très élevé. Qu'est-ce que l'on cherche à obtenir en encourageant des étudiantes et des étudiants, dans le cadre d'un recrutement

### 13.1 Traduction (suite)

ou autre, de faire une mineure en traduction? Je ne crois pas que beaucoup d'étudiantes et d'étudiants qui, après avoir obtenu une mineure en traduction, sont devenus membres de l'Ordre des traductrices et des traducteurs car nous n'avons pas de diplômées et de diplômés avec une mineure en traduction. De surcroît, si l'on veut réduire le programme de la mineure de 33 crédits à 24 crédits, l'étudiante ou l'étudiant aura été moins exposé à la discipline et alors qu'est-ce que cela va apporter à une étudiante ou un étudiant qui a choisi une mineure? Est-ce que l'on a vraiment bien orienté les étudiantes et les étudiants dans ses choix pour y arriver? Si c'est une question, je pense que, au Département de traduction, il y a un excellent programme et les gens qui y passent atteignent un niveau de compétence important. Tout ça pour vous dire que j'aurais aimé comprendre quelle était l'utilité de ce programme dans les disciplines de notre université. J'aimerais connaître les motifs qui incitent le rejet de cette recommandation car je ne les saisis pas.

**Blanchard** : Si nous votons en faveur de la recommandation 2, elle prendra effet à partir de quand? Le programme de la mineure disparaîtra du répertoire en quelle année?

**VRER** : Les étudiantes et les étudiants inscrits au programme pourront compléter leur programme. Elles et ils ne seront pas pénalisés.

**M. LeBlanc** : Je suis entièrement d'accord pour dire que la priorité du Département de traduction est celle liée aux baccalauréats spécialisés car ils donnent accès à la profession. On a toujours fait comprendre aux étudiantes et aux étudiants de la mineure que celle-ci ne donnait pas accès à la profession. La mineure est un complément de formation à une majeure. Elle est un bon complément de formation dans des disciplines offertes à la Faculté des arts et des sciences sociales telles que la linguistique, la majeure en études françaises, la majeure en anglais et celle en information communication. On sait qu'il y a des journalistes qui sont appelés à rédiger, à traduire et ainsi de suite.

Je dirais aussi que c'est un outil de recrutement dans la mesure où l'on a eu par la passé des étudiantes et des étudiants qui ont terminé la mineure et qui se sont ensuite inscrits au Baccalauréat accéléré en traduction. C'est une ouverture sur la discipline.

De plus, elle ne coûte rien. Il y a d'autres universités, comme l'Université d'Ottawa, qui viennent de créer une mineure en traduction pour toutes sortes de raisons. Je me dis que l'on serait peut être mieux de l'étudier de près encore un peu. Si la situation ne change pas, on est prêt à procéder à cela, mais j'estime qu'un examen plus approfondi serait bien.

**VRER** : Bien que je respecte toujours les commentaires de la sénatrice McKee-Allain et du directeur du Département, je voterai contre l'amendement. En regardant le passé de ce programme, j'ai de la difficulté à me convaincre. J'aimerais que les programmes à l'Université de Moncton soient des programmes performants. J'ai de la difficulté à me convaincre qu'un programme qui n'a enregistré, de 2003 à 2008, que cinq inscriptions et une diplomation, est un programme performant. Je comprends très bien que d'autres institutions, comme l'Université d'Ottawa, soient en train de mettre ce genre de programme en branle. Cela ne veut pas nécessairement dire que ce qui se fait à l'Université d'Ottawa fait l'affaire de l'Université de Moncton. Évidemment, les statistiques nous démontrent que ce n'est pas le cas.

**Gaudet** : On a mentionné que l'une des raisons pourquoi on voulait retenir la mineure était pour son complément de formation. Est-ce que vous pensez que ce complément pourrait être acquis par d'autres moyens, c'est-à-dire par l'éducation permanente? Est-ce que l'on ne peut pas donner des cours justement pour cette population?

**McKee-Allain** : On a une difficulté de recrutement de ressources, notamment pour des chargées et chargés de cours. Mon observation est que les professeures et les professeurs du Département ont déjà des pleines charges. C'est peut-être une option, mais à première vue, ceci me paraît difficile sur le plan opérationnel.

**C. Bourque** : Étant au Comité conjoint de la planification depuis huit ans, j'ai souvent remarqué que l'on a eu une approche assez consistante, et au Comité conjoint de la planification et au Sénat académique, par rapport à des programmes où la fréquentation est faible. Si l'on retourne en arrière, pendant les cinq dernières années, j'ai l'impression que l'on trouverait plusieurs exemples où l'on a aboli des programmes en fonction de cette

13.1 **Traduction** (suite)

logique. Il y avait toujours cet argument lié aux coûts. Ça ne coûte rien d'avoir des mineures, ça ne coûte rien d'avoir des certificats car les cours tombent à l'intérieur des programmes. Mais, quand même, j'ai des inquiétudes par rapport à une certaine consistance dans notre approche en évaluant si l'on doit maintenir ou non des mineures et des certificats. Donc, je n'ai pas entendu, à mon avis, des raisons suffisantes pour le maintien du programme.

**McKee-Allain** : J'aimerais faire une distinction entre les certificats et les mineures. Les certificats sont des programmes relativement autonomes en soi, et donc le volet du nombre d'inscriptions est évidemment un point important. Dans le cas d'une mineure, ce n'est pas juste la question de ressources, mais c'est le volet de complémentarité de la mineure avec d'autres programmes, comme ceux que monsieur LeBlanc a nommés.

Vote sur P21

Pour 10

Contre 20

REJETÉE

On revient à la proposition principale.

**Winter** : J'aimerais discuter de la recommandation 4. Pourquoi le Département a-t-il besoin de recruter des chargées et des chargés de cours lorsqu'il y a encore un poste de professeur au Département qui n'est pas rempli depuis je ne sais quand? C'est combien d'années? Dix ans ou quelque chose comme ça. J'aimerais proposer qu'un nouveau poste soit créé au Département de traduction et langues pour combler le besoin du corps professoral.

**Winter** : Un amendement.

**Amendement****R : 22-SAC-080822**

Manfred Winter, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

*« Que la recommandation 4 soit retirée. »*

**Recteur et vice-chancelier** : Je trouve regrettable que l'on veuille retirer complètement la recommandation 4. Je crois qu'il y a de la place pour des chargées et des chargés de cours dans cette université et certainement dans les programmes professionnels où l'on a des gens de la discipline qui enrichissent énormément la formation offerte à l'Université. Que l'on n'accepte pas que l'on fasse appel à des chargées et des chargés de cours pour offrir des programmes comme ceux-là, je trouve cela un peu regrettable. Pour cette raison, je m'exprimerai contre l'amendement. Deuxièmement, en ce qui concerne le poste de madame Dubois, peut-être que j'ai tort, mais je pense qu'elle a été remplacée par le professeur Otis. Monsieur Otis est professeur au Département depuis que madame Dubois assume de nouvelles responsabilités. Il n'y a pas eu de réduction dans le nombre de professeures et de professeurs au Département du fait que madame Dubois a pris des fonctions administratives au niveau académique.

**Deguire** : Je rappellerai simplement que la convention collective dit que l'on doit, dans la mesure du possible, embaucher du personnel permanent avant d'embaucher des ressources à temps partiel lorsqu'il y a un choix entre les deux. Peut-être que le sénateur Winter voudrait changer sa proposition en remplaçant la recommandation 4 du Comité conjoint de la planification par la proposition 6 de l'évaluateur à la page 51. Ce serait plus simple, ce serait un format complet. On remplace une proposition par une autre. On ne fait pas le retrait de la recommandation 4, mais plutôt, on met quelque chose d'autre à la place.

**Président d'assemblée** : Il n'y a pas vraiment de procédure prévue pour remplacer une proposition par une autre. Il y a une proposition sur la table. Vous pouvez l'amender. Vous ne pouvez pas la remplacer. Il n'y a pas de procédure de remplacement.

**Deguire** : Le sénateur Winter est en train de faire un amendement. Je lui propose de faire cet amendement. On ferait en une étape ce que vous vous apprêtez à faire en deux étapes.

13.1 **Traduction** (suite)

**Président d'assemblée** : Je pense que je vais maintenir la procédure actuelle. Vous avez le choix de maintenir la recommandation 4. Si vous maintenez la recommandation 4, il me semble que cela exclut autre chose, et si vous voulez autre chose, vous votez contre la recommandation 4, et ensuite cela laisse la place à une autre proposition.

**Caron** : J'ai appuyé la proposition de retrait en espérant, effectivement, qu'elle sera retirée et par la suite proposer une modification à la proposition principale pour qu'elle inclut la recommandation 6 qui est la recommandation de l'évaluatrice qui apparaît dans le document à la page 20. J'ai noté que, dans le rapport de l'évaluatrice, elle examine cette possibilité d'utiliser des chargées et des chargés de cours. On est en désaccord avec ces conclusions. Je ferai remarquer que l'évaluatrice ne dit pas uniquement qu'il n'y a pas de chargées ou chargés de cours. Ce qu'elle dit est que la solution n'est pas la bonne solution et elle dit « De plus, ce genre de solution a toujours pour effet d'alourdir la tâche des professeurs réguliers du fait qu'ils doivent alors former les chargés de cours et encadrer leur travail sans parler de la gestion du recrutement, tâches qui sont toujours à refaire ». Et dans le rapport de l'évaluatrice, à la page 12, elle renvoie au rapport de 1995 d'une autre évaluatrice et dit ceci : « Elle notait la fragilité de la situation et recommandait l'ajout d'un poste de professeur régulier afin que le programme puisse disposer d'une marge de manœuvre, etc ». Et je note que, même si cela touche les ressources financières, la doyenne, dans sa lettre en réaction à la révélation, fait la mention de la nécessité de combler le poste. C'est la même chose dans le cas de monsieur Frédéric Grogner, le directeur, où l'on parle de combler ce poste. Donc, je pense que, et mon collègue Paul Deguire en a fait mention, si le Sénat académique fait une recommandation qui va à l'encontre de la convention collective, je trouve que ce serait pas mal gros.

**Baudouin** : Je vais voter contre la proposition. Je pense qu'un département ou une faculté a toujours ce droit, mais c'est avant de proposer l'ajout d'une ressource. Puis à ce moment-là, je la trouve très vague. Qu'est-ce qui va déterminer si le besoin ou la possibilité est là? Il n'y a rien dans la proposition qui donne des indications et même, à mon avis, c'est le contraire. C'est comme si l'on faisait des examens non sérieux et des examens sérieux. Je trouve que cette recommandation mène à un cul de sac. Donc, je vais voter contre.

**Président d'assemblée** : Je veux vous signaler, sénateur Baudouin, que l'amendement c'est de retirer la recommandation. Donc, vous voterez pour.

**Winter** : J'aimerais signaler que le professeur Otis n'est pas un professeur régulier, c'est un professeur qui peut décider l'année prochaine de se retirer et de vivre sur sa ferme et, à ce moment-là, le professeur Otis ne sera plus là. Je suis tout à fait d'accord qu'il y ait une nécessité peut-être d'embaucher des chargées ou des chargés de cours mais, je crois que la recommandation 4, de facto, fait autre chose, c'est qu'elle remplace une professeure ou un professeur. C'est pour cela que je suis contre.

**Président d'assemblée** : Vous avez entendu, l'amendement est de retirer la recommandation 4 avec une possibilité qu'elle soit remplacée par autre chose.

Vote sur R22

Pour 15

Contre 11

ADOPTÉE

**Deguire** : Je proposerais d'ajouter la recommandation 6 suggérée par l'évaluatrice à la page 51.

**R : 23-SAC-080822**

Paul Deguire, appuyé par Manfred Winter, propose :

*« Que la recommandation suivante soit ajoutée : Que l'on procède à l'ajout dès à présent d'un poste régulier de professeure ou de professeur de traduction (cinquième poste) pour assurer le fonctionnement adéquat des programmes. »*

**Recteur et vice-chancelier** : Le Sénat académique ne peut pas engager les crédits financiers de l'Université de Moncton. Vous savez que l'Université, à l'heure actuelle, n'est pas en mesure d'augmenter de beaucoup le nombre de professeures et professeurs. Si le

### 13.1 **Traduction** (suite)

Sénat académique fait une recommandation, les autorités compétentes en matières financières seront saisies de la capacité ou non d'ajouter des postes de professeurs et professeurs à l'Université de Moncton. Ce n'est pas exécutoire dans le sens que l'on ne peut pas lier le budget de l'Université de Moncton au Sénat académique.

**C. Bourque** : Je reviens à un commentaire que j'ai fait plus tôt par rapport à une certaine consistance au Sénat académique. Si l'on pense aux évaluations de programme que l'on a eues dans les cinq dernières années, à plusieurs reprises, on a eu la suggestion d'ajouter une ressource professorale émanant d'un rapport d'évaluatrices ou d'évaluateurs externes. Cette suggestion fut souvent appuyée et parfois non appuyée par le doyen ou la doyenne. Je suis très mal à l'aise que l'on fasse au Sénat académique une proposition de cette façon. Je vais voter contre.

**Caron** : Comme le recteur et vice-chancelier vient de le mentionner, elle n'a pas de force exécutoire. Par contre, je pense que, comme Sénat académique, on ne peut pas jouer à l'autruche et faire semblant qu'il n'y a pas de lien entre les ressources professorales et la qualité. Je pense que l'on devrait exprimer et profiter de l'occasion à chaque fois qu'elle se présente pour rappeler ce lien. Les décideurs financiers feront ce qu'ils auront à faire. Je pense que c'est une question de principe ici.

**Blanchard** : Je suis représentant étudiant et vous voyez souvent dans ces propositions-ci, ou bien au Comité des programmes ou au Comité conjoint de la planification, la recommandation de l'ajout de professeurs ou professeurs et il y a toujours des discussions particulièrement houleuses. Cela demande aux représentants étudiants de prendre position, comme l'a dit le président d'assemblée à sa session de formation ce matin, on peut voter pour ou contre. Cela nous demande de prendre position, soit du bord des professeurs et des professeurs, soit du bord de l'Université. C'est une position qui, tant qu'à moi, n'est pas notre mandat ici. Un représentant étudiant a de la misère à prendre une décision. C'est un point d'information ou l'administration, et même les professeurs et les professeurs, devraient considérer de discuter, voire des points de planification, de financement ou même des trucs qui touchent la convention collective, qui est très compliquée à interpréter, surtout pour un étudiant.

**Chiasson** : J'abonde dans le sens de la sénatrice Caron, dans le sens que l'on ne peut pas faire abstraction des ressources professorales et la qualité, mais on ne peut pas, comme sénatrice et sénateur, faire abstraction des impacts financiers et des impacts sur les programmes. Nous travaillons avec des ressources qui sont limitées. On n'a pas une machine à imprimer de l'argent au sous-sol. Ce qui veut dire que lorsque l'on prend une décision, par exemple de recommander un poste, je pense que l'on n'est pas l'instance pour faire cela, parce que l'on n'a pas fait l'analyse financière, on n'a pas fait l'analyse d'impact d'une pareille décision sur l'ensemble de l'institution. Si l'on commence à faire ça, je pense que l'on sort vraiment de nos compétences comme sénatrice et sénateur. Là-dessus, je fais confiance à l'exécutif de l'Université. Après tout, c'est eux que nous avons décidé de nommer à notre tête. On a un certain droit de regard, oui, mais je crois que là, il y a une barre que l'on ne peut pas franchir comme sénatrice et sénateur. Et puis, il y a deux côtés à la chose. C'est vrai qu'il y a la qualité, mais il y a aussi le côté que les ressources sont limitées. Personnellement, je vais voter contre cette proposition.

**Winter** : Je me souviens de la mise en application de l'évaluation des programmes. Il y avait, à l'époque, un certain cynisme vis-à-vis ça. Je suis vraiment très peureux encore une fois en ce qui concerne les réactions cyniques. Ici, il y a une recommandation qui est peut-être financièrement impossible. Je l'avoue. Mais je suis d'accord avec la sénatrice Caron qu'il faudrait quand même soumettre cela comme question de principe. Il y a ici un professeur permanent, professeur chercheur en passant. Le professeur Otis, à ma connaissance, ne fait pas de recherche. Il y a une professeure chercheuse qui n'est plus au département et elle devrait être remplacée d'après moi. Si financièrement cela cause des difficultés, ce n'est pas ça le problème ici. C'est un problème où l'on doit être sérieux. Dans les couloirs, comment souvent on entend que l'on recommande des choses dans les évaluations de programmes, mais il n'y a pas de suivi. Je crois qu'il faut arrêter ça. Au moins dire oui, il faut une autre professeure ou un autre professeur, s'il y a des moyens, c'est très bien et s'il n'y en a pas, il faut s'arranger autrement.

13.1 **Traduction** (suite)

**VRER** : Je voulais dire aux professeures et professeurs et au sénateur Winter, en ce qui a trait aux recommandations qui sont passées au Comité conjoint de la planification et qui sont passées au Sénat académique, on est en train de préparer un document justement qui reprend toutes les recommandations qui ont été faites entre 2004-2008 avec les suivis qui ont été faits et qui n'ont pas été faits. Donc, je pense que c'est un peu injuste à ce moment-ci de dire qu'il n'y a pas un suivi aux suivis du Sénat académique.

**Deguire** : Premièrement, le sénateur Bourque a présenté une certaine prémisse. Ça fait plusieurs années qu'il est au Sénat académique et qu'il voit passer des recommandations d'ajouter des professeures et des professeurs. On ne va jamais de l'avant avec ces recommandations, c'est-à-dire que l'évaluateur recommande un nouveau poste et très souvent, le Comité conjoint de la planification ne recommande pas de nouveaux postes ou comme ici, c'est nouveau, recommande des chargées ou des chargés de cours. Donc, c'est la prémisse.

La conclusion du sénateur Bourque c'est *faisons comme d'habitude*. Ma conclusion est *cessons de faire comme d'habitude* et lorsque les évaluatrices et les évaluateurs recommandent des postes, c'est probablement parce que les postes sont justifiés et la position du Sénat académique devrait être, de recommander le poste. Maintenant, si le Conseil des gouverneurs ou si les gens qui prennent les décisions financières disent que l'Université ne peut pas vivre avec ces postes, la décision sera prise. À la fin, il y aura des chargées et des chargés de cours. Mais il n'y aura pas une situation bizarre ou l'on dit que l'on fait passer des chargées et des chargés de cours avant des postes de professeures et professeurs. C'est l'inverse qui devrait arriver. On cherche une professeure ou un professeur et, s'il n'y en a pas, on fait appel à des chargées et des chargés de cours. L'article 13.06 de la convention collective de l'ABPPUM est très claire. Le recours à du personnel temporaire ou à temps partiel ne se fait que dans les circonstances suivantes. Il y a toute une liste de circonstances et rien du tout ne ressemble à la recommandation 4 qui est ici. C'est mon premier commentaire.

Dans une université, il y a toujours un conflit entre la qualité et la ressource et lorsque les deux réussissent à se rejoindre, tant mieux, mais ce n'est pas toujours le cas. On a des ressources limitées, je le comprends très bien. Mais si le Sénat académique se met à faire le même argument des ressources que le Conseil des gouverneurs va faire de toute façon, à quoi sert le Sénat académique. On est ici pour parler de qualité, donc parlons de qualité. Je vais certainement voter pour la proposition que j'ai proposée moi-même. Possiblement que le poste ne sera pas comblé faute de budget. Je ne sais pas s'il sera comblé ou non. J'espère que oui. D'aucune façon la chargée ou le chargé de cours doit passer avant les professeures et les professeurs dans une université. Ce n'est pas conforme à la convention collective.

Vote sur R23

Pour 20

Contre 12

ADOPTÉE

**Président d'assemblée** : On revient sur la proposition principale. Y a-t-il autre chose sur la proposition principale qui est une proposition faite par le sénateur Boucher.

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense que l'évaluatrice externe a vu juste dans ses propos sur la question de la pertinence et de la qualité du programme de traduction et je pense que c'est un programme qui est très utile à la société. Je pense que l'Université de Moncton a aussi un rôle important à jouer en formant des traductrices et des traducteurs. J'ai une question pour la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales ou monsieur LeBlanc. Au mois de juin, le gouvernement fédéral a annoncé, dans le cadre de renouvellement des programmes en faveur des minorités linguistiques, un programme en faveur de la traduction. Compte tenu des propos qui ont été tenus ici par rapport à l'enrichissement du Département, est-ce que vous avez l'intention de mettre des efforts pour tenter que notre Université puisse obtenir sa juste part des ressources que le gouvernement canadien semble vouloir investir pour le renouvellement de la formation des traductrices et des traducteurs au Canada?

**M. LeBlanc** : On parle surtout d'un programme de bourses d'une valeur de 8 M\$ pour les étudiantes et les étudiants en traduction. Oui, j'ai déjà entamé les démarches auprès des responsables et il paraît que le tout va se mettre en branle à l'automne. On sera partie prenante de tout ça, c'est certain. On ne laisserait pas cela passer.

13.1 **Traduction** (suite)

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

La résolution R : 20-SAC-080822 se lira comme suit :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes à la suite de l'évaluation externe des programmes de Baccalauréat spécialisé régulier, de Baccalauréat spécialisé avec option « coop », de Baccalauréat spécialisé, programme accéléré et de la Mineure en traduction.*

**RECOMMANDATION 1**

*Que la Faculté maintienne ses trois programmes de baccalauréat en traduction (B.T.-régulier; B.T.-programme accéléré; B.T.-régime coopératif) et procède aux modifications proposées par l'évaluatrice externe et jugées pertinentes pour l'amélioration de ces programmes et que ces modifications soient faites en tenant compte du cadre de la reconfiguration des programmes.*

**RECOMMANDATION 2**

*Que le programme de mineure en traduction soit aboli et que la Faculté entreprenne les démarches nécessaires auprès des instances afin de donner suite à cette recommandation.*

**RECOMMANDATION 3**

*Que le Département, en procédant aux modifications dans ses programmes de traduction, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe :*

- 1. fasse les changements jugés pertinents à certains cours de traduction déjà identifiés par l'évaluatrice;*
- 2. donne davantage de flexibilité à ses programmes de baccalauréat en traduction en assurant une offre supplémentaire de cours option;*
- 3. précise davantage le contenu de la liste des cours à option à l'extérieur du champ de la traduction;*
- 4. entreprenne des discussions avec les instances concernées (Bureau de l'enseignement coopératif et Service des finances) afin de retarder le moment d'admission au programme coopératif pour les étudiantes et les étudiants inscrits à ce programme, à moins que les modifications adoptées suite la reconfiguration des programmes viennent pallier les inconvénients de la situation actuelle.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que l'on procède à l'ajout dès à présent d'un poste régulier de professeure ou de professeur de traduction (cinquième poste), pour assurer le fonctionnement adéquat des programmes.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que le Département et la Faculté examinent la faisabilité de certains développements aux premier et deuxième cycles sous la forme de partenariats avec d'autres instances ou unités, ainsi que le recommande l'évaluatrice externe.*

13.1 **Traduction** (suite)**RECOMMANDATION 6**

*Que le Département, en collaboration avec le Bureau de liaison et les autres instances appropriées dans le cas du Baccalauréat spécialisé, programme accéléré, élabore un plan d'action à court et à moyen termes visant la visibilité et le recrutement en vue d'une consolidation et d'un accroissement du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les trois programmes de baccalauréat en traduction, ainsi que le recommande l'évaluatrice externe.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que la Faculté et le Département mettent sur pied un comité d'étude afin d'examiner le faible taux de diplomation en regard du nombre d'inscriptions et de faire rapport au VRER au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2009. »*

13.2 **Création du Baccalauréat en administration des affaires – concentration en gestion internationale (régime coopératif)**

**VRER** : Le Baccalauréat en administration des affaires - concentration en gestion internationale (régime coopératif) est un programme qui a pour objectif de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir une formation spécialisée en gestion internationale et de s'intégrer dans des organismes. Le programme est un programme de 121 crédits et le nouveau programme enlève six crédits de cours à option des deuxième, troisième et quatrième années et propose des stages non crédités à la fin des deuxième, troisième et quatrième années. J'aimerais attirer votre attention au point 2.2, à la page 22, à la dernière ligne qui commence avec le chiffre 6. On dit que six crédits dans les cours à option des troisième et quatrième années ont été éliminés. Ceci est une erreur. Vous devez lire « 6 crédits dans les cours à option de la deuxième, la troisième ou la quatrième année ont été éliminés ».

Les résultats prévus pour les étudiantes et les étudiants sont l'obtention de connaissances théoriques et de connaissances pratiques sur les réalités des organismes oeuvrant à l'international. Les exigences d'admission sont les mêmes que le programme régulier, sauf qu'une moyenne cumulative de 2,5 à la fin de la première année est nécessaire. Également, il doit y avoir un niveau de compétence en anglais qui équivaut au cours d'anglais 1032. Le programme est contingenté à 15 étudiantes ou étudiants. Aux pages 24 et 25 de votre document, on présente la liste des cours ayant un total de 121 crédits dans le programme. À la page 26, on explique que les répercussions sur les ressources humaines et physiques sont minimales. À la page 27, vous avez l'augmentation des revenus qui sont présentés avec les droits de scolarité et les frais de stages.

Bien que le programme soit offert dans d'autres institutions, l'Université de Moncton sera la seule institution à l'offrir en français. On prépare la relève du monde des affaires dans un monde qui se veut de plus en plus axé vers l'international.

**R : 24-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Baccalauréat en administration des affaires avec concentration en gestion internationale - régime coopératif. »*

**Winter** : J'aimerais vous référer à la page 25. Je suis étonné de voir qu'il y a seulement trois crédits de cours dans une troisième langue. Je trouve quand même que dans un baccalauréat axé sur l'international, il serait probablement assez utile, surtout en Amérique du Nord, d'avoir au moins neuf, sinon douze crédits de cours en espagnol et, pour faire un peu de publicité pour ma discipline, l'allemand ne serait pas inutile non plus. Je crois que c'est réellement important de souligner cela car l'internationalisation, sans les compétences langagières d'autres langues, je ne crois pas que cela sera pris au sérieux dans le domaine



13.2 **Création du Baccalauréat en administration des affaires – concentration en gestion internationale (régime coopératif)** (suite)

international. Je suis un peu attristé que cela n'y figure pas. J'aurais vraiment aimé que, dorénavant, les langues étrangères, dans le contexte international, soient impliquées un petit peu et deuxièmement, je ne suis pas heureux avec ça. Je ne sais pas s'il y a une possibilité de faire un amendement ou de faire un changement, mais j'aimerais proposer que plus d'emphase soit mis sur l'apprentissage des langues étrangères dans ce baccalauréat.

**Président d'assemblée** : D'abord la question est de savoir est-ce que c'est modifiable ou non?

**VRER** : C'est modifiable. C'est le Comité conjoint de la planification qui a accepté ceci en provenance du Comité des programmes. Le Sénat académique est bel et bien en mesure de modifier, d'accepter ou de refuser ce qui lui est recommandé par le Comité conjoint de la planification.

**Président d'assemblée** : Est-ce que cela doit retourner à un comité ou est-ce que cela peut être modifié directement par le Sénat académique?

**Recteur et vice-chancelier** : Monsieur le Président, lorsque le Sénat académique, dans sa sagesse, a choisi de modifier des propositions qui lui arrivent du Comité conjoint de la planification, il faut se rappeler que le Comité conjoint de la planification fait des propositions simultanément au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. On peut se retrouver dans une situation où le Conseil des gouverneurs est prêt à aller dans le sens de la modification du Sénat académique sinon, il y a deux instances de gouvernance qui ne s'entendent pas et nous avons une difficulté. Pour le moment, de mémoire, ceci ne s'est pas posé. Je n'ai pas vu cela, mais j'ai déjà vu la situation où le Sénat académique a fait des propositions différentes de celles proposées par le Comité conjoint de la planification et, dans la mesure où ceci pouvait se justifier, le Conseil des gouverneurs l'a accepté.

**Président d'assemblée** : Est-ce que, pour des raisons de logistique ou autre, ce serait un problème de *timing* si on le retourne devant un comité?

**G. LeBlanc** : Pour ce qui a trait au programme, on dit aux étudiantes ou aux étudiants de choisir au moins neuf crédits de langue. Il faut remarquer que c'est la même structure de programme que le programme actuel. Je pense que l'on ne fait pas de faveur aux étudiantes et aux étudiants en retardant le projet. Il y a un besoin urgent pour que les étudiantes et les étudiants aillent en stage pour promouvoir l'internationalisation et ainsi de suite. Si l'on poursuit l'idée, on aurait un programme qui exigerait douze crédits de langue en raison de l'option coop et un autre programme qui exigerait neuf crédits de langue en raison du programme régulier. Si on le retourne, cela veut dire qu'il y a un impact sur le programme déjà existant.

**S. LeBlanc** : Vous avez posé une question par rapport au *timing*. Les décisions qui sont prises au Sénat académique aujourd'hui entreront en vigueur pendant l'année universitaire 2009-2010.

**Winter** : Il y a un élément que je trouve très dérangent. Il y a un principe pédagogique en ce qui concerne l'apprentissage des langues. Est-ce qu'on le valorise ou est-ce qu'on ne le valorise pas? Je crois que tout le monde est conscient que trois crédits dans une langue, surtout dans une langue étrangère, si l'on met ça dans un baccalauréat comme celui-ci, pour moi c'est du tape à l'œil. À moins que l'étudiante ou l'étudiant soit un génie en langue, cela sera absolument impossible pour une personne de faire quoi que soit à part de dire bonjour et de demander une tasse de café à son interlocuteur qu'il soit allemand, espagnol ou portugais. Je préférerais, en toute honnêteté, qu'on le fasse de façon rigoureuse, de façon honnête ou que l'on ne le fasse pas du tout.

**Président d'assemblée** : Je m'excuse mais je vous ai laissé parler. En réalité, vous aviez terminé tantôt en posant la question à savoir si je peux modifier ou non? C'est pour ça que j'avais relancé tout le monde. Vous avez entendu les interventions et vous pouvez prendre votre décision si vous voulez faire une demande de modification ou non à ce stage-ci. Mais on ne devrait pas discuter sur le fonds de la question avant qu'il y ait une proposition sur la table. Est-ce que vous voulez faire une proposition de modification?

13.2 **Création du Baccalauréat en administration des affaires – concentration en gestion internationale (régime coopératif)** (suite)

**Winter** : Oui, bien sûr. Si je peux modifier, j'aimerais que cela soit modifié. Peut-être que j'ai mal compris. L'impression que j'avais est que ce n'était pas modifiable.

**Président d'assemblée** : Ce n'est pas l'impression que j'ai eue. Il y a eu des contraintes mentionnées par le sénateur G. LeBlanc sur le fait qu'il allait peut-être y avoir deux régimes pendant un certain temps. Et l'on a eu une autre intervention qui nous a dit que, de toute manière, le régime n'allait pas entrer en vigueur avant l'an prochain. Donc, il n'y a pas une urgence à brève échéance. Ce sont les réactions que j'ai entendues et, on me corrigera, mais je présume que c'est modifiable. J'ai beaucoup de demandes d'intervention. Je demanderais aux personnes qui veulent intervenir sur la question de savoir si c'est modifiable ou non de lever la main, car je voudrais donner la parole à ces personnes.

**Couturier** : J'entends et je comprends l'intervention du sénateur Winter, mais j'ai une certaine réserve du point de vue de la procédure. Un programme d'études est un assemblage de divers éléments qui ont été construits au fil de toute notre chaîne de construction de programme de la base, de l'unité, au Comité des programmes et ainsi de suite. Est-ce que rendu à cette étape-ci, au Sénat académique, il serait sage de notre part de procéder à des modifications comme ça qui risquent de rompre un équilibre qui a été construit ou qui semble avoir été construit peu à peu. Je ne voudrais pas être mal interprété, je ne veux pas par là priver le Sénat académique de sa possibilité de se prononcer sur les programmes, mais dans un cas comme celui-ci, ça devrait être une démarche de renvoi ou de refus tout simplement du programme. Je crains que l'on s'engage dans une logique d'assemblage de programme à la dernière minute et que, par la suite, on se retrouve avec des incohérences, des éléments qui, comme on l'a souligné tout à l'heure, entre un programme et un autre. Il y a un risque, me semble-t-il, à procéder de la manière qui nous est proposée actuellement.

**C. Bourque** : Je rejoins les commentaires du sénateur Couturier. Quand j'ai écouté les commentaires du sénateur Winter, je pense qu'il amène d'excellents points, mais je pense également aux commentaires du sénateur G. LeBlanc où il mentionne la difficulté que présenterait une incohérence entre un programme option coop et un programme régulier. Je souhaite que l'on traite de la question du programme option coop ce matin et que l'on invite la faculté à regarder l'ensemble des deux programmes, le programme option coop et le programme régulier, en fonction des commentaires qui ont été soulevés et qu'ils nous reviennent à un autre moment pour savoir s'ils veulent donner plus d'importance aux langues dans ces programmes.

**Président d'assemblée** : Est-ce que vous suggérez que l'on adopte, mais sous cette réserve.

**C. Bourque** : Il y aurait une suggestion dans le procès-verbal que l'on invite la Faculté d'administration à revenir à une date ultérieure avec une position facultaire par rapport aux cours de langue.

**Caron** : Je pense qu'il y a un problème car, d'une part, ce sont des attributions du Sénat académique de se prononcer. Ce ne sont pas seulement nos attributions, c'est notre responsabilité. Je ne voudrais pas démissionner de cette responsabilité. D'autre part, je reconnais que ce n'est pas dans ce groupe que l'on va pouvoir régler la question. Je suis d'accord avec l'augmentation des crédits. Est-ce que l'on augmente de six crédits pour obtenir une troisième et une quatrième langue? Il y a beaucoup de réflexion à faire. Si l'on renvoie à la faculté, cela reviendra au Comité des programmes ou est-ce que l'on renvoie au Comité des programmes. Est-ce que ça va occasionner de grands retards? La difficulté que j'ai avec la proposition ou la suggestion du sénateur Bourque, est que ça veut dire que le programme est adopté, donc on revient dans trois ou quatre ans, car il y a des gens qui vont s'engager dans le nouveau programme avec ces règles. J'aimerais corriger avant qu'une nouvelle cohorte s'inscrive. Si l'on renvoie au Comité des programmes, qu'est-ce que cela occasionne comme problème?

**Président d'assemblée** : C'est aussi la question à laquelle j'essaie d'avoir la réponse.

### 13.2 Création du Baccalauréat en administration des affaires – concentration en gestion internationale (régime coopératif) (suite)

**Gaudet** : J'imagine que, dans la perspective de la reconfiguration, on va revoir ces programmes. Je comprends le problème technique par rapport au programme avec l'option coop et au programme régulier pour essayer d'arrimer tout ça. Je pense que, sur le principe, je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Winter. Je crois que, en 2008, il faut commencer à examiner nos programmes et surtout un programme international dans la perspective d'offrir des cours de langue. Est-ce que, sur le principe des cours de langue, l'on ne pourrait pas se prononcer? Et puis, par après, la question est quand peut-on le modifier? Si on le renvoie à la Faculté d'administration alors que ce soit dans le cadre de la reconfiguration. À ce moment-là, ils auront ce principe qui, à mon avis, est un principe sur lequel le Sénat académique peut prendre position.

**Président d'assemblée** : Si je comprends bien, votre position est que vous suggérez au sénateur Winter de faire une proposition d'ordre théorique ou d'ordre général sur l'importance des langues dans les programmes d'internationalisation. Ce serait comme une proposition qui serait incidente par rapport à l'autre. On mettrait donc la proposition principale un peu en veilleuse et on traiterai de cette question-là.

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense que c'est une question fondamentale. On a eu des débats dans le passé sur la question de la pertinence et de la capacité de la faisabilité de l'institution de commencer à réfléchir à l'introduction d'une exigence d'une troisième langue. Je veux quand même que l'on se rappelle que cette question, à mon point de vue, on devrait y réfléchir un peu sans trop agir rapidement. Déjà, on sait que l'on met beaucoup d'énergie sur la question de rattrapage de la langue maternelle et de la langue seconde. Il ne faut pas sous-estimer le fait que l'on a un travail à faire même au niveau de la langue seconde. Contrairement à la perception, ce ne sont pas toutes nos étudiantes et tous nos étudiants qui ont une maîtrise correcte de la langue anglaise. C'est une chose de dire que l'on va exiger une troisième langue, mais est-ce que l'on va pouvoir livrer la marchandise de façon sérieuse par rapport à ceci. Je rappelle qu'il faudra le regarder aussi au niveau de notre volonté de réduire les programmes de baccalauréat à 120 crédits. Combien, sur ces 120 crédits, peuvent aller vers la question de la formation linguistique quand on sait qu'il y a beaucoup de ces crédits qui vont vers la langue française. Il y en a qui doivent aller dans la langue seconde. Je crois qu'il y a une question d'équilibre aussi. Je pense qu'il serait bien d'avoir une réflexion à savoir comment composer avec cette réalité. Est-ce qu'il y a d'autres façons de l'adresser qu'en multipliant le nombre de cours formels par rapport à la formation linguistique dans ces programmes-là?

**Président d'assemblée** : Vous êtes prêt pour le vote?

**Renaud** : Je ne suis pas certain de comprendre car juste avant la pause, je croyais qu'il y avait un gros désaccord. Je croyais que l'on allait revenir là-dessus. Je comprends que le sénateur Winter n'a pas proposé d'amendement. Je suis surpris.

**Président d'assemblée** : Monsieur Renaud, tout ce qui a été dit sur la question sera transcrit dans le procès-verbal et peut-être que le sénateur Winter a jugé que cela suffisait pour passer son message. Je ne veux pas parler en son nom, mais j'imagine que s'il ne veut pas pousser davantage c'est qu'il juge que le message a été fait. Vous êtes prêts à voter sur la question?

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

### 13.3 Création des programmes de gestion des services de santé

**VRER** : J'attire votre attention à la page 35 du document. Le Comité conjoint de la planification propose la création de deux programmes, soit le programme de Maîtrise en gestion des services de santé et le Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé.

Le programme de maîtrise compte 48 crédits dont 18 crédits obligatoires, 9 crédits obligatoires d'intégration des connaissances selon trois profils spécifiques et 21 crédits optionnels. Le programme contient trois profils. Le programme est conçu pour celles et ceux qui n'ont pas deux ans d'expérience dans le domaine. Il est conçu pour celles et ceux en formation continue qui ont deux ans d'expérience dans le domaine et il est également

### 13.3 Création des programmes de gestion des services de santé (suite)

orienté vers celles et ceux qui veulent poursuivre en recherche. La clientèle visée dans ce programme professionnel de 48 crédits sont les personnes en formation initiale, les personnes diplômées dans un domaine lié à la santé, les personnes diplômées des programmes de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, des personnes en fonction qui veulent approfondir leurs connaissances et leurs compétences. Le programme va s'offrir à la fois à l'Éducation permanente et dans les cours réguliers. Si vous allez à la page 41, au point 2.1, vous avez la description des objectifs de cette maîtrise et, pour les résumer, les objectifs pivotent autour d'une plus grande intégration des francophones dans le milieu et développent les compétences de celles et ceux qui sont déjà dans le milieu.

Les conditions d'admission au programme sont d'être titulaire d'un premier baccalauréat dans un domaine relié à la santé et détenir une moyenne de 3,0. Si l'étudiante ou l'étudiant n'est pas titulaire d'un baccalauréat, mais possède cinq années d'expérience en plus du Diplôme de deuxième cycle en gestion des services de la santé, il pourra présenter une demande. La connaissance des deux langues officielles du Canada est nécessaire. Si vous regardez de la page 44 et à la page 48, vous avez la liste des cours obligatoires et des cours à option qui composent le noyau du programme. Il y a des cours en administration publique, il y a des cours en administration de la santé, en comptabilité, en ressources humaines, en science infirmière et en travail social. Enfin, le programme sera logé au Département d'administration publique.

La majorité des cours seront enseignés par des professeures et des professeurs déjà sur place, bien qu'il y ait l'ajout d'une ressource professorale à temps plein, et il y a l'ajout de deux chargées ou chargés de cours. La ventilation des coûts et des revenus additionnels est présentée aux pages 52 et 53. Brièvement, les coûts supplémentaires pour les cinq premières années atteignent 970 000 \$, donc presque 1 M\$ et les revenus additionnels projetés s'élèvent à presque 1,3 M\$. Il y a une demande de 772 000 \$ qui a été faite dans le cadre du programme CNFS à Santé Canada. Il y a une demande de 600 000 \$ qui a été faite au Secrétariat national du CNFS qui fait en sorte que la demande totale de financement s'élève aux environs de 1,4 M\$.

Le CNFS est présentement en période de transition. Il y a une garantie que tous les programmes proposés dans la phase 2 seront maintenus pendant cette année de transition. Donc, nous allons fort probablement, aussi certain que l'on puisse l'être sans avoir le billet gagnant dans la main, recevoir les fonds des instances externes.

Je vous réfère à la page 190. Une étude des besoins a été réalisée pour ce programme-ci. Je peux vous dire qu'elle est exhaustive. Si vous tournez à la page 194, vous verrez qu'il y a eu une étude très détaillée, une étude avec une base méthodologique bien établie, une étude avec une révision de la littérature courante, une étude qui a regroupé des gens cibles, une étude qui a fait la synthèse des rencontres individuelles et qui a fait l'analyse scientifique des résultats des sondages. Cette étude détaillée démontre les besoins de formation et de perfectionnement des francophones au Nouveau-Brunswick dans le domaine de la gestion des services de la santé. Et cela est soutenu, comme vous avez pu le voir en lisant le document, par des lettres d'appui en provenance à la fois de Santé Canada, des régies de santé régionales au Nouveau-Brunswick, de Société santé en français, de monsieur Hubert Gauthier et par les instances appropriées de l'Université de Montréal.

**R : 25-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Maîtrise en gestion des services de santé à condition que l'Université de Moncton reçoive le financement approprié du Consortium CNFS et que les responsables du programme modifie le profil de formation continue afin de le rendre conforme à la politique de reconnaissance des acquis tel que stipulée dans les règlements universitaires de l'Université. »*

### 13.3 Création des programmes de gestion des services de santé (suite)

**Recteur et vice-chancelier** : Il y a eu un long débat au Comité conjoint de la planification car le sénateur Boucher nous a expliqué qu'il y avait deux profils d'admission. Le profil, je dirais de formation initiale et le profil de celles et ceux qui ont déjà un certain nombre d'années d'expérience dans des domaines de la santé. Il y a eu un débat autour de ce deuxième profil. La proposition initiale, en provenance du Comité des programmes, prévoyait que l'on pouvait avoir des acquis de certains cours et donc devait se substituer par des formations additionnelles dans d'autres disciplines. Le Comité conjoint de la planification était d'avis que ceci était contraire aux règles du Sénat académique relativement à la reconnaissance des acquis.

**Caron** : Je suis surprise de voir que, dans le programme, il n'y a pas de cours en droit alors que c'est de plus en plus important. Il me semble que c'est un domaine important pour les gestionnaires de la santé. Je remarque que l'étude qui a été faite par le professeur Vézina et son collègue, on mentionne à plusieurs reprises la nécessité d'avoir des compétences en droit ou du moins des connaissances. J'en fait la remarque tout simplement.

J'essaie de comprendre le rôle du Sénat académique dans ceci. On a eu une discussion au sujet des programmes de traduction en lien avec le financement de ce programme et les ressources nécessaires, et ici, on a une proposition, si elle est acceptée, exige l'embauche d'une professeure ou d'un professeur de plus. Il semble que ça fait partie des conditions. On est appelé à se prononcer non seulement sur la valeur du programme, mais aussi sur la capacité de respecter les exigences de ce programme. Et je vois que la proposition, si je suis dans l'ordre, est conditionnelle à un financement. Donc, j'aimerais connaître notre rôle. Est-ce que l'on parle des finances ou non?

**Recteur et vice-chancelier** : Il faut faire une distinction entre le débat que l'on a eu autour de la traduction et celui-ci. Le dossier de la traduction est relié à une évaluation de programme. La création des programmes de traduction a été assujettie à des règles d'approbation de programme à l'époque où ces programmes ont été approuvés. Je ne sais pas quelles étaient les règles à l'époque. Aujourd'hui, il y a des règles sur l'approbation d'un nouveau programme et il y a des règles procédurales. Dans les règles procédurales, c'est-à-dire que l'on parle du Conseil de faculté, du Comité des programmes et du Comité conjoint de la planification. Au Comité conjoint de la planification, il y a des gens du Sénat académique et des gens du Conseil des gouverneurs car la responsabilité d'établir des programmes à l'Université de Moncton relève d'une double juridiction en raison de notre système bicaméral. On ne peut pas créer un nouveau programme à l'Université de Moncton uniquement au Conseil des gouverneurs ou uniquement au Sénat académique car il y a toujours des considérations de ressources.

Alors, dans ce cas-ci, et ceci n'est pas nouveau, il y a deux façons d'arriver au Sénat académique pour la création de nouveaux programmes. On peut se prononcer sur la valeur intrinsèque d'un programme et se limiter à cela. Alors le Sénat académique laisse au Conseil des gouverneurs la responsabilité à savoir si l'on a les ressources nécessaires pour le livrer. Dans ce cas-ci, la seule façon que l'on peut envisager la création des programmes de gestion dans le domaine de la santé, c'est parce que Santé Canada valorise beaucoup cette question. Il y a des besoins au niveau des minorités et l'on pense que l'on est capable de le faire. C'est la raison pour laquelle la proposition se lit comme cela. Si l'on va au Conseil des gouverneurs en proposant la création d'un nouveau programme sans expliquer la façon de le financer, à ce moment-là, le Comité conjoint de la planification devra aviser le Conseil des gouverneurs et l'éclairer sur la capacité de financer le programme en question.

Si vous allez au fond de la question, on sait que la création d'un programme passe par les deux instances pour qu'elle puisse voir le jour. Par la suite, on doit l'acheminer à la Commission d'enseignement supérieur des provinces maritimes.

**Caron** : Donc rien n'empêche que l'on considère les questions financières. Si le Sénat académique n'est pas sensé se prononcer sur des questions financières, à ce moment-là, ce que cela voudrait dire, c'est que la proposition, tout simplement, serait que le Sénat académique est d'accord pour ce programme et laisse au Conseil des gouverneurs le soin de regarder les questions financières. Personnellement, je pense que l'on ne peut pas dissocier les deux, mais j'aimerais juste rappeler que, si on le fait dans ce cas-ci, on ne



14.1 **Création du sigle ADSA (suite)****R : 27-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Paul-A. Chiasson, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du sigle ADSA pour les cours des programmes en gestion des services de santé. »*

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

14.2 **Modifications à la Maîtrise ès sciences (chimie)**

**VRER** : Brièvement, les modifications proposées au programme de Maîtrise ès sciences (chimie) reviennent à deux cours obligatoires de séminaire qui vont maintenant s'offrir par le truchement de trois cours, mais avec la même valeur totale de crédits. Les deux cours *Séminaire de recherche I* et *Séminaire littéraire I* seront remplacés par CHIM6015, CHIM6016 et CHIM6017. De plus, il y a l'abolition de cours moins en demande pour compenser la création de nouveaux cours. Il y a dans le projet de modification sept nouveaux cours qui ont été créés, un cours qui a été modifié et six cours qui ont été abolis. La liste des cours abolis est présentée aux pages 22 et 23 du document.

Ce qui motive principalement cette demande de modification est que l'on voudrait actualiser davantage le contenu de plusieurs cours et réorganiser la prestation des séminaires de sorte que le programme soit un peu plus compétitif et que l'on accélère l'acquisition des connaissances par rapport à la thèse. Également, la Faculté aimerait que le programme de Maîtrise ès sciences (chimie) s'arrime mieux avec le programme de Maîtrise ès sciences (biochimie). Il s'agit d'un programme modifié de 45 crédits dont 33 crédits sont liés à la thèse, six crédits sont liés à des séminaires et six crédits sont liés à des cours théoriques.

Nous souhaitons que cette nouvelle présentation du programme aura l'effet de diminuer le temps nécessaire pour compléter la thèse. Au niveau de la nouvelle banque de cours, elle tiendra compte des axes de développement du Département. Elle tiendra compte aussi des compétences des professeures et des professeurs. La Faculté des sciences nous assure que ces changements permettront d'étudier des sujets de recherche mieux adaptés à la réalité d'aujourd'hui. À la page 15, vous allez voir la liste des cours commençant avec la thèse de 33 crédits. Les répercussions sur les ressources sont minimales. À la page 19, on présente le tableau de transition entre les cours abolis et les cours créés.

**R : 28-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique adopte les modifications majeures au profil du programme de Maîtrise ès sciences (chimie). »*

**SG** : À la page 19, au tableau de transition, il y a une série de dates qui est présentée, les dates d'abolition de cours et de création. Il faudrait peut-être préciser dans la proposition que c'est sous réserve des modifications apportées à ce tableau, pour que les dates soient conformes au calendrier.

**C. Bourque** : J'allais faire une proposition subséquente à l'adoption des modifications qui irait dans le sens que, pour des raisons que je vais expliquer, exceptionnellement, la mise en vigueur se fasse le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Gaudet** : Les cours CHIM7516 et CHIM7617 font-ils partie de cours ou bien font-ils partie de la supervision par la direction? Est-ce que ce sont des cours qui sont liés à la direction d'un projet de thèse ou est-ce que ce sont des cours?

**C. Bourque** : Ça fait partie de la direction de thèse. Ce sont des tâches qui ne sont pas créditées; elles font partie de l'encadrement. On a vécu cette expérience avec le programme de biochimie. En biochimie, les étudiantes et les étudiants ont beaucoup apprécié cette nouvelle approche qui est d'avoir une proposition de recherche et les deux autres séminaires.

#### 14.2 Modifications à la Maîtrise ès sciences (chimie) (suite)

**Gaudet** : En d'autres mots, ce sont trois crédits donnés à une professeure ou un professeur pour la supervision d'un projet de thèse au niveau de la maîtrise.

**C. Bourque** : Non. Ce que ça veut dire, c'est que ça fait partie de la direction de thèse. Je ne sais pas exactement qu'elle est la question car ce sont des séminaires. Le séminaire de recherche, par exemple, n'a plus de rapport écrit. Donc, on a allégé.

**Gaudet** : Est-ce un travail collectif avec des groupes ou bien individuel?

**C. Bourque** : Dans le cours *Séminaire de recherche*, on fait une présentation des résultats de recherche devant l'ensemble des étudiantes, des étudiants, des professeures et des professeurs. L'analyse d'articles, souvent, se fait en groupe. Donc, s'il y a trois, quatre ou cinq étudiantes ou étudiants, ils vont faire l'analyse d'articles scientifiques et faire des présentations à tour de rôle dans un cours de séminaire. Ce n'est pas de l'enseignement magistral.

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

**C. Bourque** : J'aurais aimé faire une autre proposition. L'objectif principal est de permettre à la cohorte 2008, qui débutera leur maîtrise dès septembre 2008, de pouvoir profiter des avantages de ce nouveau régime de prestation. Comme je l'ai mentionné il y a quelques minutes, les professeures et les professeurs en biochimie trouvent que les étudiantes et les étudiants avancent plus vite dans leur projet de recherche. Elles et ils sont mieux préparés pour entamer le projet de recherche avec la préparation d'une proposition de recherche. Donc, si l'on accepte la date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, cela permettra à la cohorte de septembre de pouvoir profiter de ceci. Sinon, il y aura la perte d'une cohorte qui ne pourra pas profiter de ce nouveau régime.

#### **R : 29-SAC-080822**

Charles Bourque, appuyé par Andrew Boghen, propose :

*« Que, exceptionnellement, ces modifications soient en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. »*

**Recteur et vice-chancelier** : J'ai compris le raisonnement derrière la proposition, mais ce que je ne comprends pas, si je vais à la page 19, vous dites que, exceptionnellement, on devrait voir à la création de ceci le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour permettre à la cohorte qui nous arrive en septembre 2008 d'en prendre avantage, mais ce qui est proposé dans le tableau est le 1<sup>er</sup> mai 2008.

**C. Bourque** : J'ai compris lors de la question posée par la Secrétaire générale que cette date était là à titre indicatif. Si c'est possible d'accélérer ceci pour permettre la mise en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, cela serait ma recommandation.

**Président d'assemblée** : Donc, ça vient changer le contenu de la page 19.

**S. LeBlanc** : Le tableau de transition reflète effectivement les dates d'abolition et de création de cours à partir de la prémisse que ce programme est adopté et entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai. Mais en réalité, c'est toujours à compter du 1<sup>er</sup> septembre, car la plupart des programmes entre en vigueur en septembre. Si le programme est reporté d'une session, normalement, la pratique c'est qu'il est reporté à l'année suivante. Évidemment, ces dates doivent toutes être décalées d'un an parce que l'on s'en tient aux décisions du Comité des programmes et du Sénat académique. Maintenant, ce que vous proposez, c'est l'entrée en vigueur du programme de façon exceptionnelle au mois de janvier. Ceci ne serait pas seulement pour les étudiantes et les étudiants qui arriveront en janvier. Vous voulez le faire rétroactif pour celles et ceux qui arriveront en septembre 2008. Et c'est là que je suis un peu embêtée.

**C. Bourque** : Je vais l'expliquer dans le sens suivant. Les étudiantes et les étudiants, souvent, prennent des cours dans la première année de leur programme. Donc, la cohorte de septembre 2008 pourra suivre les cours, les séminaires et également l'ensemble des quatre nouveaux cours que l'on créera, elles et ils les suivraient à l'hiver 2008-2009.



#### 14.2 Modifications à la Maîtrise ès sciences (chimie) (suite)

**Recteur et vice-chancelier** : Je comprends votre préoccupation, sauf que je ne vois pas quel problème pose le tableau ici. Si c'est le 1<sup>er</sup> mai 2008, ce sera pour ceux qui vont nous arriver en septembre 2008.

**C. Bourque** : Si, en adoptant la proposition, que les dates à la page 19 sont effectives, ça va. J'étais sous l'impression, après avoir parlé avec la directrice du Département, que s'il n'y avait pas une proposition qui allait dans le sens de ma proposition, le fait que l'on soit au mois d'août 2008, cela prendrait effet en septembre 2009.

**Recteur et vice-chancelier** : On aurait pu dire rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2008.

**Président d'assemblée** : Je ne vous suis plus.

**S. LeBlanc** : Normalement, je dis bien normalement, la pratique est que l'on adopte les programmes pour qu'ils entrent en vigueur en septembre. Dans ce cas-ci, le document a été soumis en croyant que le dossier serait traité au Sénat académique du mois de mai 2008. À ce moment, les cours de l'ancien programme auraient été abolis, effectif le 1<sup>er</sup> mai 2008, et l'on aurait créé les nouveaux cours à cette date.

Étant donné que l'on se retrouve au mois d'août 2008 et qu'on l'adopte maintenant, normalement les modifications proposées entreraient en vigueur en septembre 2009. Par conséquent, toutes les dates dans le tableau de transition devront être reculées d'un an. Le sénateur Bourque demande que le programme entre en vigueur au mois de janvier 2009. Alors une partie des cours ne serait pas encore créée et d'autres cours seront seulement créés au mois de janvier 2009. Tu as alors un programme hybride. Je suis inquiète avec cette question.

Ensuite, certains cours vont seulement être abolis à la fin du mois de décembre, normalement, si l'autre entre en vigueur au mois de janvier et d'autres ont besoin de rester en vigueur, soient ceux qui s'offrent à la session d'automne. Ici, on a une entrée en vigueur nez à nez et l'on a un tableau de transition qui ne tient pas compte de ça.

**Recteur et vice-chancelier** : C'est pour ça que j'avais posé la question au départ. Si ça ne crée pas de préjudice à personne, qu'est-ce qui empêche le Sénat académique d'approuver le programme rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2008? Je trouve que ça faciliterait les choses. À moins que cela crée des préjudices à des étudiantes et des étudiants. Si l'on avait dit qu'on le proposait rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2008, à ce moment-là, je pense que l'on réglerait le problème.

**S. LeBlanc** : C'est vrai sur le plan pratique, ça réglerait le problème. Ceci devient alors un précédent. Il faut dire que le programme n'est pas dans le Répertoire et de plus, les étudiantes et les étudiants qui ont demandé l'admission au programme n'ont pas vu le programme. Bref, ce n'est pas le programme qu'ils ont vu dans le Répertoire lorsqu'ils ont demandé l'admission.

Évidemment, le fait que ceci semble avoir tellement de retombées favorables pour les étudiantes et les étudiants et ils ont l'air satisfaits, cela ne pose peut-être pas un préjudice, mais je demanderais aux avocats dans la salle. On demande de mettre en vigueur un programme rétroactivement. Avons-nous un contrat social avec les gens qui ont demandé d'être admis à un programme (celui du Répertoire) au mois de septembre? Le programme proposé n'est pas celui auquel ils ont demandé l'admission.

**Recteur et vice-chancelier** : Vous avez peut-être raison, mais si vous allez voir le règlement universitaire, il y a des dates limites relatives aux demandes d'admission aux programmes de cycles supérieurs. Même si l'on avait approuvé cela au Sénat académique du mois de mai, les dates limites officielles étaient déjà passées. Et si l'on avait dit que, parce qu'on l'a approuvé au mois de mai, on peut l'avoir à partir du 1<sup>er</sup> mai 2008, on se serait mis dans la même situation. Alors, c'est pour ça que je ne vois pas dans quelle mesure on va préjudicier quelqu'un par rapport à ceci.

**Président d'assemblée** : La proposition est-elle toujours sur la table?

#### 14.2 Modifications à la Maîtrise ès sciences (chimie) (suite)

**C. Bourque** : Ma proposition est toujours sur la table et si cela pouvait aider, si l'on changeait la proposition pour le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2009, j'irais dans cette direction. Le Département avait soumis le document dans les délais prescrits par le calendrier, pour des modifications de programme et il avait respecté ces dates-là. Puis, il y a eu un certain va-et-vient entre le Comité des programmes et le Département. L'objectif principal est de permettre à la cohorte qui s'inscrit au programme de pouvoir profiter des avantages de ce nouveau programme.

**Président d'assemblée** : Vous parlez du 1<sup>er</sup> septembre 2008, le Recteur et vice-chancelier parlait du 1<sup>er</sup> mai 2008 et la Registraire parlait du 1<sup>er</sup> septembre 2009. La proposition parle du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**S. LeBlanc** : Le 1<sup>er</sup> septembre 2009 serait la situation idéale et habituelle et, dans ce cas-là, il faudrait que l'on ajuste le tableau de transition en fonction de cela. Si l'on parle du 1<sup>er</sup> septembre 2008 et que les gens autour de la table sont d'accord, je peux vivre avec cela. Sur le plan technique, je n'ai pas de problème. Que cela cause des préjudices aux étudiantes et aux étudiants, je présume que non. Mais toujours est-il que la date limite pour l'admission aux programmes de cycles supérieurs est le 1<sup>er</sup> juin. Alors, si l'on avait pris une décision au mois de mai, ou qu'en retournant en arrière au mois de mai, alors là, on aurait été correct. Mais on ne l'a pas prise. Alors là, si on la prend, on la prend en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008, on n'a pas l'habitude de faire ça. C'est juste qu'on le fait de façon exceptionnelle et ce n'est pas dans le Répertoire.

**C. Bourque** : Je peux vous dire que ce changement a été fait à la demande des étudiantes et des étudiants. Si le coproposant était d'accord, je changerais la date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**S. LeBlanc** : Je demanderais, comme registraire, que l'on note au procès-verbal que, de façon exécutoire, l'on puisse avoir une version actualisée du tableau de transition pour pouvoir effectuer toutes ces modifications d'abolition de cours et de création de cours en fonction de la date en vigueur de septembre 2008.

**Président d'assemblée** : Pouvez-vous, sénateur Bourque, inclure cela dans votre proposition que le tableau soit modifié en conséquence?

**C. Bourque** : Oui.

**Deguire** : C'est juste une petite question technique. Si l'on veut faire les choses correctement, pour que ce soit fait pour le 1<sup>er</sup> septembre 2008, est-ce qu'il est trop tard de mettre dans le tableau le 22 août plutôt que de dire qu'on va le faire rétroactivement? Ça été fait aujourd'hui, le 22 août précède le 1<sup>er</sup> septembre, mettons le 22 août 2008. C'est fait et le programme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre. Si c'est possible, je ne sais pas, une semaine d'intervalle ce n'est peut-être pas assez. Il n'y a pas d'autres instances après le Sénat académique qui se prononce là-dessus. On est la dernière instance. Mettons le 22 août 2008.

**Président d'assemblée** : Est-ce que ça va sénateur Bourque?

**C. Bourque** : Je ne comprends pas pourquoi le 22 août 2008 au lieu du 1<sup>er</sup> septembre 2008? Je maintiens ma proposition.

**Deguire** : Le 22 août 2008 est la date dans le tableau de la page 19. C'est la date de création des nouveaux cours. Le 22 août 2008, c'est aujourd'hui. Le programme entre en vigueur en septembre 2008. Les cours sont créés et le programme entre en vigueur en septembre 2008.

**S. LeBlanc** : Habituellement, on abolit et l'on crée des cours qui correspondent aux sessions. Si un cours se donne à la session d'automne et que le précédent est aboli à la session d'hiver précédente ou à la session printemps-été, ce n'est pas le 22 août, c'est ordinairement le 1<sup>er</sup> septembre, le 1<sup>er</sup> janvier ou bien le 1<sup>er</sup> mai. C'est tout simplement pour que ça corresponde bien à la date d'entrée en vigueur du programme et tout le restant tombe en place en fonction de cette date d'entrée en vigueur. Là, on ne fait pas rien

#### 14.2 Modifications à la Maîtrise ès sciences (chimie) (suite)

rétroactivement, c'est vrai, parce que l'on vise le mois de septembre 2008. Cependant, on le fait de façon exceptionnelle parce que, ordinairement, la réunion du mois d'août serait en vue de septembre de l'année suivante.

**Président d'assemblée** : La proposition, si personne n'a d'objection, c'est qu'elle vient d'être modifiée à l'amiable pour dire 1<sup>er</sup> septembre 2008 au lieu de 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cette proposition a été modifiée pour se lire comme suit :

*« Que, exceptionnellement, ces modifications soient mises en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et que le tableau de transition soit modifié en conséquence et remis à la Registraire. »*

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

#### 14.3 Test de compétences langagières

**VRER** : Le Comité des programmes, sous réserve des approbations financières nécessaires, recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement relatif aux exigences linguistiques pour le programme de Baccalauréat en éducation (programme A) et des programmes combinés de cinq ans. Le Test de compétences langagières en français est un dossier de longue haleine. Le groupe interfacultaire de recherche en évaluation du français en formation initiale et continue, le GREFFIC, a été fondé en 1995, donc, il y a 13 ans. Le GREFFIC a soumis le 15 novembre 2002 un document sur les tests de compétences langagières. En 2002, le Comité des programmes avait demandé que le test fasse partie d'un projet pilote avant de le rendre obligatoire. En 2007, le groupe voulait que le test soit obligatoire pour deux raisons. La première raison, c'est que les districts scolaires francophones exigent un test de compétences langagières en français avant son entrée en fonction dans les écoles francophones du Nouveau-Brunswick. La deuxième raison, c'est que le test comprend un volet formatif. C'est un volet formatif important et les compétences de celles et ceux qui ont fait l'objet des interventions formatives sont définitivement supérieures. À partir de la page 33 de votre document, vous allez voir toute une série de lettres de recommandation du ministère de l'Éducation et autre. J'attire votre attention à la page 53. Dans une lettre en date du 11 mars 2008, le Comité des programmes soulève certaines préoccupations. Cette lettre fut envoyée au doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. La réponse du décanat se trouve à la page 56.

À la page 57, vous trouverez la proposition de modification de programme pour des conditions dans les programmes combinés et le programme A. Si vous allez à la page 57, vous avez la recommandation des changements des programmes combinés de cinq ans en ce qui a trait au Test de compétences langagières en français. Le test comprend maintenant neuf tâches qui touchent à la fois au volet oral, au volet écrit et au volet de la lecture. La passation, non pas la réussite, est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008. Notons que les tâches qui ne sont pas réussies dans le test devront être reprises. On prévoit aussi que la réussite obligatoire du test est ciblée pour l'an 2010. L'étudiante ou l'étudiant doit réussir le test à la fin de la troisième année sinon on lui demandera de se retirer du programme combiné de cinq ans. Pour le programme A, si vous tournez à la page 58, c'est la même chose sauf que le test doit se faire à la fin de la première année sans quoi le retrait du programme est obligatoire.

**P : 30-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Jean-François Richard, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements particuliers relatifs aux exigences linguistiques pour le programme de Baccalauréat en éducation (programme A) et des programmes combinés (cinq ans) de la Faculté des sciences de l'éducation. »*

**Deguire** : Si je comprends bien, toutes les étudiantes et tous les étudiants qui arriveront dans le programme en septembre 2010 devront réussir le test à une certaine date, sinon, ils seront exclus du programme. Celles et ceux qui sont dans le programme à partir de

### 14.3 Test de compétences langagières (suite)

septembre 2008 doivent passer le test et elles et ils ont droit à deux reprises. S'ils passent le test et le repassent et le repassent et l'échouent trois fois, est-ce qu'ils restent dans le programme ou non?

**Richard** : Ils restent dans le programme.

**C. Bourque** : En me préparant pour le Sénat académique, j'ai été un peu surpris de voir cette résolution qui nous est présentée aujourd'hui du fait que, pour les programmes combinés, ceux qui impliquent la Faculté des sciences, la Faculté des arts et des sciences sociales et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, les facultés n'ont pas été consultées sur la question. Je n'ai pas eu un Conseil de faculté depuis l'obtention de cette information, mais j'ai eu la chance de discuter avec mes directeurs de département. Nous ne sommes pas à l'aise avec l'idée d'appuyer cette proposition sans avoir eu la chance de la débattre au Conseil de la faculté.

**Richard** : Comme vous le savez, c'est un dossier qui existe depuis longtemps. Il y a eu plusieurs personnes qui ont géré le dossier depuis 1995. Ce n'est pas étonnant que cela puisse arriver. Lorsque j'ai pris le dossier en juillet 2008, la première proposition avait déjà été mise en place. Par la suite, j'étais en train de répondre au Comité des programmes car la proposition initiale avait été émise par la Faculté. Ensuite, c'était un jeu de ping pong entre le Comité des programmes et moi-même pour essayer de répondre à certaines interrogations. En parallèle, juste pour vous rappeler que, au Sénat académique de novembre 2007, l'on avait voté en faveur de l'évaluation de la formation linguistique laquelle appuyait le fait que la Faculté des sciences de l'éducation avait son rôle à jouer dans la formation linguistique. Il y avait la recommandation 9, en rapport au financement du Test de compétences langagières. Elle disait ceci : « Que la Faculté des sciences de l'éducation fasse une estimation des ressources nécessaires à l'administration de son test ». La Faculté des sciences de l'éducation répondait à cette recommandation. Pour une raison ou pour une autre, c'est vrai que ça n'a pas été soumis aux facultés partenaires en ce qui a trait à la dimension de la réussite. Je m'en excuse. Comme je l'ai dit, il y a plusieurs personnes qui ont géré ce dossier, donc je partage un peu vos préoccupations. Il reste que j'aurais quelque chose à suggérer. Je veux entendre les autres, mais j'aurais quand même quelque chose à suggérer pour continuer à faire évoluer le dossier. J'y reviendrai.

**McKee-Allain** : À l'instar du doyen de la Faculté des sciences, je pense que c'est un volet extrêmement important. On est d'accord que la formation linguistique de nos futurs enseignants et enseignantes en milieu francophone au Nouveau-Brunswick est un enjeu extrêmement important. Depuis plusieurs années, ma faculté a contribué financièrement au projet GREFFIC, en termes de ressources professorales du secteur des langues, et tout ça. Mais, j'ai été surprise de lire les propositions pour les programmes combinés. Comme vous le savez, il y a quatre disciplines à notre faculté qui sont impliquées : anglais, études françaises, histoire et géographie. Et je dirais, en particulier à la page 57, ce n'est pas le Test de compétences langagières en français en soi qui est problématique, mais plutôt son enjeu. S'il n'y a pas réussite, l'étudiante ou l'étudiant devra se retirer du programme. Donc, il y a vraiment un enjeu important pour les programmes combinés en termes de maintien dans les programmes. J'ai eu un Conseil de faculté mercredi. Les gens n'avaient pas été informés car l'on a été informé tardivement et l'on demande au Sénat académique de pouvoir être consulté. En principe, on reconnaît l'importance de ceci, mais c'est en termes de modalités et de procédures. Ce n'est pas du tout dans le sens de vouloir retarder. Et donc, il y a une demande de voir s'il serait possible de faire l'étude au sein de nos unités et de revenir au Sénat académique à la fin octobre pour en discuter.

**Winter** : Pour être consistant avec le leitmotiv que je poursuis depuis le début de la discussion, j'aurais aimé avoir un peu plus de contenu en ce qui concerne le test. Ce n'est peut-être pas ce que le Sénat académique doit faire, mais ceci est très général et j'aurais aimé voir au moins un élément théorique définissant les habiletés universitaires que l'on veut tester. Je vais vous donner un exemple très concret. Lorsque l'on fait des tests de compétence de lecture dans le domaine anglophone, il y a ce que l'on appelle le lexical. Le lexical veut dire que les tests, d'après leur niveau de difficulté, sont classifiés pour placer les gens dans une certaine année, soit scolaire ou universitaire. Maintenant, ceci dit, je ne sais pas si je suis vraiment hors d'ordre en demandant du contenu. C'est depuis le tout début que je demande du contenu concret, que ce soit sur des tests, sur des programmes ou autres. Est-ce que l'on peut savoir qu'est-ce que ce test contient concrètement?

### 14.3 Test de compétences langagières (suite)

Aussi, ce que je trouve qui manque ici, malgré qu'on le mentionne plus bas, c'est la question de lecture. Je crois que tester la lecture, c'est peut-être la chose la plus importante que l'on puisse faire à l'université. Dans les capacités de lecture, ce ne sont pas seulement à l'université ici, mais dans les universités à travers le monde. C'est une capacité qui se perd. Je crois qu'il faut la privilégier davantage. J'aimerais voir, la prochaine fois, un exemple concret de ce qu'un test comme celui là veut dire dans la vraie vie.

**Richard** : À la page 65, on a quatre grands construits et neuf tâches liées à ces construits. Ce qui manque, c'est le détail des tâches. Ces tâches ont été développées à partir de ces construits puis il y a eu une première validation. Il y a toujours eu une continuité dans la modification des tâches et l'étude de la validité des tâches. Puis, c'est pour ça que l'on arrive, dans la proposition, aux deux volets. Le premier volet est la passation obligatoire à partir de 2008. L'idée de demander la passation obligatoire en 2008, pour les deux prochaines années, c'est justement pour figurer les tâches d'un point de vue psychométrique et au niveau des conditions d'administration. On veut s'assurer, avant de le rendre obligatoire, que l'on a le meilleur test possible qui a déjà été validé et que l'on a déjà fait une étude de fidélité. Il reste que ça peut toujours être amélioré. C'est pour ça que l'on voulait avoir les deux prochaines années pour une passation obligatoire. Il y a eu beaucoup de personnes qui ont siégé à différentes instances à travers les années que l'explication que le sénateur Winter demande, elle a été faite à d'autres instances, à travers les années. Malheureusement, le contenu du test n'est pas là. Il y a une brève description. Dans les archives du GREFFIC, il y a beaucoup d'information. C'est incroyable. J'ai quand même ressorti une lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2001, adressée à monsieur le doyen Rodrigue Landry à l'époque, venant de la vice-doyenne, madame Bernadette Bérubé de la Faculté des arts et des sciences sociales à l'époque, que le Conseil de la faculté appuyait l'implantation du test.

**McKee-Allain** : C'était avant la nouvelle Faculté des arts et des sciences sociales.

**Richard** : En tout cas, c'est daté. La proposition était que le Conseil des arts de la Faculté des arts et sciences sociales appuie le principe de l'implantation. Donc, basé sur ce principe, notre première partie de proposition, c'est justement l'implantation. On aimerait que la passation devienne obligatoire pour que l'on ait le plus grand nombre possible d'étudiantes et d'étudiants qui passent le test.

**Gaudet** : J'allais justement aller dans le même sens que le doyen. Je pense que tout le monde autour de la table connaît l'urgence d'amener les étudiantes et les étudiants en éducation, et pour toutes les raisons que vous connaissez, d'améliorer les compétences en langue. Le doyen a mentionné que, pour les deux prochaines années, l'on souhaiterait pouvoir administrer ces tests. D'une part c'est pour améliorer l'outil, mais je dirais que c'est beaucoup plus que ça. C'est aussi pour envoyer un message aux étudiantes et aux étudiants pour qu'elles et ils puissent voir où elles et ils se situent au niveau de leurs compétences en français. C'est pour cela que je trouve important que l'on commence dès maintenant. Je suis tout à fait d'accord avec les gens qui ont exprimé le souhait d'être consultés pour la question de la réussite. Je crois que l'on aura deux ou trois ans devant nous pour aller consulter les facultés ou nos partenaires facultaires. Mais pour la question que le Sénat académique nous accorde au moins la chance de pouvoir, dès septembre 2008, faire passer ce test, je pense que c'est ce que l'on demande à ce stade. On fera le suivi par après.

**Couturier** : Je veux faire deux commentaires que j'ai eu l'occasion de faire au Comité des programmes. Ma première préoccupation portait sur les éléments de remédiation des lacunes qui étaient proposées aux étudiantes et aux étudiants. Actuellement, par rapport aux compétences exigées dans le Test de compétences langagières, nous n'avons peut-être pas tous les outils dans notre coffre pour aider l'étudiante ou l'étudiant à remédier ses lacunes. Je pense que c'est du point de vue de l'expression orale en particulier. Avec l'arrivée en vigueur de la réforme de la formation linguistique, le portrait va changer. C'est toutefois un défi. C'est un défi constant de fournir tout l'appui dont les étudiantes et les étudiants ont besoin pour leur permettre de s'améliorer en français. Actuellement, l'Université investit beaucoup en ce domaine et, je suis de ceux qui pensent que, avec l'arrivée de ce test, l'on devrait investir encore plus parce qu'il y aura des éléments sur lesquels il faudra fournir un appui. Je suis partie prenante de cela car au cours des dernières

### 14.3 Test de compétences langagières (suite)

années, mon campus a participé à l'administration du test. On a investi des ressources pour amener les étudiantes et les étudiants à réussir.

Ma deuxième préoccupation portait sur la notion de double sanction. Ce que la faculté nous propose ici, c'est d'ajouter un autre élément parce qu'il faut se rappeler qu'il y a déjà un élément spécifique dans le règlement universitaire par rapport aux compétences langagières des étudiantes et des étudiants en éducation. On demande aux étudiantes et aux étudiants de réussir le cours de formation linguistique avec une moyenne de 2,6. Ce que l'on fait maintenant, c'est que l'on ajoute une deuxième sanction ou un deuxième élément de contrôle qui est celui du Test de compétences langagières. Alors, l'interrogation que j'avais et qui a été répondue en partie par les interventions du sénateur Richard, est à savoir l'état de réflexion de la Faculté des sciences de l'éducation à ce sujet. On a quelque chose en place maintenant qui ne fonctionne peut-être pas aussi bien qu'on le voudrait, mais on choisit de le maintenir en place et là, on ajoute autre chose qui est différent. Est-ce que l'on va ajouter éventuellement une troisième chose? Une quatrième chose? Est-ce que c'est ça que l'on est en train de faire?

**Richard** : Vous savez que, par rapport à plusieurs professions, il y a quand même des examens externes qui existent. Ici, au Nouveau-Brunswick, en éducation cela n'existe pas. Il reste que notre préoccupation, à la faculté et au ministère de l'Éducation, touche la compétence principale au niveau de l'enseignement, soit les compétences langagières. L'idée est de développer un dénominateur commun, soit un test standardisé qui cible les compétences que l'on juge nécessaires pour la pratique de la profession. Un parallèle peut être fait. J'utilise la discipline de l'ingénierie. Tout le monde peut passer ses cours, mais il y a quand même un examen externe. Même chose en science infirmière. Ici, nous parlons seulement d'une compétence qui nous préoccupe. Concernant la double sanction, notons que la note 2,6 c'est quand même une note minimale. On veut aussi développer une certaine culture pour que les étudiantes et les étudiants soient préparés en fonction de ce test.

**Couturier** : Est-ce qu'il n'y a pas un danger de discordance en quelque part? Prenons le cas d'une étudiante ou d'un étudiant qui réussit tous ses cours de français avec la note 2,6 et, d'un autre côté, échoue le Test de compétences langagières. Est-ce que cela veut dire qu'elle ou il n'a pas reçu une bonne formation dans ses cours de français ou que l'on a gonflé les résultats parce que, en réalité, elle n'est pas capable de réussir le test. Est-ce qu'il n'y a pas ce danger que l'on envoie potentiellement des messages contradictoires ou que l'on crée des situations qui seront problématiques dans la gestion des dossiers étudiants?

**McKee-Allain** : J'aimerais faire une proposition compte tenu de la discussion sur les enjeux et la demande des membres de mon Conseil de faculté. Je vais recommander de déposer le projet pour que nous puissions faire notre consultation et de le ramener au prochain Sénat académique.

**R : 31-SAC-080822**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Charles Bourque, propose :

*« Que la proposition P : 30-SAC-080822 soit déposée afin de permettre de faire des consultations et que cette question soit ramenée à la prochaine réunion du Sénat académique. »*

**Président d'assemblée** : Il n'y a pas de débat sur une motion de dépôt. La motion de dépôt veut dire que l'on ne se prononce pas sur le fond.

**VRER** : Le sénateur Richard nous a signalé qu'il avait une proposition à faire, mais qu'il voulait entendre les autres membres du Sénat académique avant de faire la proposition. Je trouve un peu dommage qu'il n'ait pas eu la chance de faire sa proposition.

**Président d'assemblée** : Vous avez un bon point.

**Richard** : Suite aux préoccupations soulevées et puisque le rapport d'évaluation sur la formation linguistique a été déposé en 2007 et étant donné qu'il y a deux volets à la proposition et que l'on a déjà eu un budget pour l'administration du test pour l'année

### 14.3 Test de compétences langagières (suite)

scolaire 2008-2009, j'aimerais proposer que la première partie de la proposition, soit la passation du test, devienne obligatoire en 2008. Cela ne change rien pour les facultés partenaires. Donc on continue le processus de regarder le test, le figurer et l'améliorer. Je dirais que la deuxième partie de la proposition, en ce qui a trait à la réussite, pourrait être étudiée aux conseils de faculté et ils pourraient revenir à une prochaine réunion du Sénat académique pour débattre la question. J'aimerais quand même, avec le mouvement que l'on a eu durant la dernière année vers l'implantation, que la première partie de la proposition soit maintenue.

**McKee-Allain** : Je pense que je comprends bien. On garde la première partie de la recommandation, à la page 57, et on s'arrêterait après le premier paragraphe qui est en caractère gras. L'autre volet de maintien dans le programme, qui nous concerne directement, on attend la consultation. Je suis prête à retirer ma proposition.

**Président d'assemblée** : Sénateur Richard, quelle est votre proposition par rapport à la page 57.

**Richard** : « La passation du Test de compétences langagières en français devient obligatoire pour toutes les étudiantes et tous les étudiants nouvellement admis au programme en éducation à compter de septembre 2008 ». L'étudiant devra reprendre les tâches. L'idée, dans cette proposition, on pourrait le mettre jusqu'à la fin de ce paragraphe-là. L'idée de reprendre les tâches aussi est pour faire l'analyse du taux de succès et de modifier les tâches de remédiation en cause. Ce n'est pas seulement pour l'administration du test, mais c'est pour le volet de remédiation qui s'en suit. Je dirais à partir de la deuxième phrase du premier paragraphe de la page 57, donc la première partie de la proposition finalement.

**Gaudet** : Je suis en train de me demander à savoir si l'on a vraiment besoin d'avoir l'assentiment du Sénat académique pour cette première partie. Cela ne fait-il pas partie de la gestion interne des facultés? La deuxième partie, je peux voir. Mais la première partie, c'est comme passer un test à des moments donnés pour vérifier certaines choses. Je suis en train de me demander vraiment si l'on a besoin de l'assentiment du Sénat académique pour cette partie. Y a-t-il quelqu'un qui peut me répondre?

**Président d'assemblée** : Sénateur Richard, est-ce que vous considérez que c'est nécessaire?

**Richard** : Cela ne me dérange pas du moins que le Comité de budget nous accorde l'argent.

**Recteur et vice-chancelier** : Le Comité de budget prend des décisions qui ne sont pas juste liées aux désirs du Sénat académique. Ce n'était pas lié dans ce cas-ci. À mon point de vue, ça n'a rien à voir avec la décision du Sénat académique aujourd'hui. Évidemment, je ne pense pas que c'est un facteur.

**SG** : J'aimerais rappeler que c'est une proposition de modification d'un règlement particulier qui apparaît dans le Répertoire. Le Répertoire appartient au Sénat académique en bout de ligne. C'est pour cette raison que cela doit passer au Sénat académique, à mon sens.

**Président d'assemblée** : Pour un test?

**SG** : Ce test est inclus dans le Répertoire sous la rubrique Règlements particuliers.

**Président d'assemblée** : Si l'on ne fait rien aujourd'hui? Si on laisse cela à la faculté?

**SG** : Vous l'éliminez complètement? Ceci ne sera pas dans le Répertoire.

**Baudouin** : Je pense que c'est important que ce paragraphe apparaisse au document officiel de l'Université pour justement appuyer le fait que c'est une démarche universitaire sanctionnée par le Sénat académique. Et aussi, n'oublions pas, on s'achemine vers une démarche qui sera sanctionnée et qui présente une sanction. Pour ces deux raisons, je pense que se serait important que ce soit dans le Répertoire.

### 14.3 Test de compétences langagières (suite)

**McKee-Allain** : Si je résume le sens de la proposition du doyen Richard, c'est finalement de maintenir le premier paragraphe en caractère gras et que le Sénat académique se prononce sur ça.

**Président d'assemblée** : Donc, vous retirez votre motion de dépôt?

**McKee-Allain** : Oui.

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y a des objections à retirer la motion de dépôt? Par consensus, on va demander au sénateur Richard de formaliser sa proposition pour que l'on puisse avoir une proposition sur la table et que l'on puisse en discuter.

**Recteur et vice-chancelier** : Question d'ordre. Est-ce que le proposeur et le co-proposant de la proposition principale sont prêts à retirer leur proposition? Est-ce que l'on va procéder par amendement ici ou est-ce que l'on va proposer par consensus pour retirer la proposition principale?

**Président d'assemblée** : De ce que j'ai compris, ce que le sénateur Richard allait nous demander de faire, c'était une modification à la proposition du sénateur Boucher.

**Recteur et vice-chancelier** : Donc, c'est un amendement.

**Président d'assemblée** : Je pense que la motion de dépôt est peut-être encore la meilleure manière de procéder et, une fois que la motion sera déposée, vous pourrez faire une proposition.

Vote sur R31

Pour 30

Contre 4

ADOPTÉE

#### **R : 32-SAC-080822**

Jean-François Richard, appuyé par Neil Boucher, propose :

*« Que la passation du test de compétences langagières en français soit obligatoire pour toutes les étudiantes et tous les étudiants nouvellement admis aux programmes en éducation à compter de septembre 2008. »*

**Gauvin** : Si je comprends bien, la proposition comprend la modification au Répertoire. Je vois qu'il y a de la confusion.

**Président d'assemblée** : Non, on a décidé que la question de la modification du Répertoire serait déposée.

**Gauvin** : Je veux dire en ajoutant uniquement le premier paragraphe, aux pages 57 et 58, est-ce que c'est ça la proposition?

**Président d'assemblée** : Le but de la proposition, telle que moi je l'ai comprise, c'était d'avoir une sanction du Sénat académique comme l'avait suggérée le sénateur Baudouin. Le Sénat académique accepte que ce test se déroule. Donc, c'est fait avec la bénédiction du Sénat académique.

**Gauvin** : Sans modification au Répertoire?

**Président d'assemblée** : Oui, c'est bien ça.

**Recteur et vice-chancelier** : S'il faut que ce soit dans le Répertoire, ça va être dans le Répertoire. C'est la registraire et la secrétaire générale qui décident.

**Président d'assemblée** : Je ne sais pas, est-ce que c'est dans le Répertoire ou non?

**S. LeBlanc** : Votre question est de savoir si l'on doit le mettre, peu importe quand, dans le Répertoire?



### 14.3 Test de compétences langagières (suite)

**Président d'assemblée** : C'est ma question.

**Caron** : Je ne veux pas donner un avis juridique, mais je pense que, si l'on impose à toutes les étudiantes et tous les étudiants de passer à travers un examen, ce n'est pas la même chose que de passer un test dans un cours particulier dont le contenu est déterminé par une professeure ou un professeur. Ça fait partie du programme. Donc, on impose cette obligation.

À mon avis, on est en train de modifier le programme et c'est pour ça que cela exige l'aval du Sénat académique. Autrement, les étudiantes et les étudiants vont dire : « Le règlement général ne m'impose pas cette obligation et je refuse de subir l'examen. » Je pense qu'il faut, comme le sénateur Gauvin vient de le mentionner, que quand on vote pour ça, cela veut dire que l'on accepte que le test sera obligatoire. J'appuie que l'on rende le test obligatoire et que les étudiantes et les étudiants soient informés et que cela soit indiqué dans le Répertoire.

**Président d'assemblée** : Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette interprétation?

**S. LeBlanc** : Ce que j'allais peut-être suggérer, parce que l'on n'était pas certain du libellé, c'est à la page 77 du document et ça a été écrit par le doyen de la faculté et c'est la résolution de l'UARD du Conseil de la faculté. Vous voyez dans la section en italique, si vous allez avec la première phrase, vous enlevez la partie « tant qu'à la réussite du TCLF » et que vous enlevez toute la partie jusqu'à l'hiver 2012, et ensuite vous continuez vous allez avoir l'essentiel de la résolution que vous recherchez.

**Président d'assemblée** : Ça va avec vous, Monsieur Richard. Laissons tomber le bout de phrase du milieu.

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

**Recteur et vice-chancelier** : Point d'ordre. On a eu un grand débat sur la question. Qu'en est-il du programme A? On parlait des programmes combinés et non pas du programme A. J'ai compris que les facultés voulaient être consultées car cela touchait leurs étudiantes et étudiants. L'autre programme touche uniquement les étudiantes et les étudiants de la Faculté des sciences de l'Éducation. D'ailleurs, si j'avais été septique, j'aurais dit que les étudiantes et les étudiants deviennent celles et ceux de la Faculté des sciences de l'éducation en quatrième et cinquième années, mais je n'ai pas eu la chance parce que vous aviez une proposition de dépôt. Cela dit, je voudrais savoir ce que l'on fait avec le programme A.

**Richard** : J'aimerais dire allons de l'avant avec la réussite, mais dans une perspective de consistance, on ne pourrait pas exiger à un groupe et non pas à l'autre. Je pense que l'on serait injuste envers les étudiantes et les étudiants. Il ne peut pas y avoir des exigences pour une partie de la population et non pas l'autre.

**Caron** : Monsieur le président, est-ce possible de demander que l'on revienne à la prochaine réunion du Sénat académique?

**Président d'assemblée** : Si vous voulez en faire une proposition, oui, allez-y.

**R : 33-SAC-080822**

Michèle L. Caron, appuyée par Jean-François Richard, propose :

*« Que l'on revienne à la prochaine réunion du Sénat académique, suite aux consultations. »*

**S. LeBlanc** : Nous avons deux programmes. On se pose la question sur le deuxième programme, mais il faut également tenir compte de la politique qui fait partie de ce que l'on est en train d'adopter et la politique s'adresse aux deux programmes. Si vous regardez, elle est à la page 59 du document. Avec la résolution que nous venons d'adopter, la section H) sauterait de la politique jusqu'à ce que l'on adopte la résolution sur la réussite obligatoire, mais le reste s'applique aux deux programmes. Je pense que la suggestion de la sénatrice

#### 14.3 Test de compétences langagières (suite)

Caron, dans les circonstances, c'est que, si l'on va de l'avant avec les deux programmes pour la passation obligatoire et on a la politique sans la section H) et puis ensuite à une prochaine réunion du Sénat académique, on se pencherait sur la question de la réussite pour les deux programmes et l'on intégrerait cela dans la politique, c'est moins mêlant.

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

#### 14.4 Modifications aux conditions d'admission du Baccalauréat appliqué en intervention touristique

**VRER** : Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications aux conditions d'admission du programme de Baccalauréat appliqué en intervention touristique. Comme vous le savez, l'Université de Moncton a un programme articulé avec le Centre d'excellence en tourisme de l'Atlantique au CCNB, Campus d'Edmundston. Ce que l'on veut modifier, ce sont des conditions d'admission. Sous l'ancien régime, afin de pouvoir accéder à la troisième année du programme, les étudiantes et les étudiants au Centre d'excellence en tourisme suivaient un cours de deux ans. Maintenant, le Centre offre deux certificats distincts d'une durée d'une année chacun. Donc, si vous tournez à la page 88, vous noterez que les conditions d'admission prévoient que les diplômées et diplômés du Certificat en gestion touristique et du Certificat en gestion hôtelière et restauration peuvent entrer en troisième année du Baccalauréat appliqué en intervention touristique. Les autres termes de l'entente ne changent pas. Les étudiantes et les étudiants doivent obtenir une note de 70 % ou plus sur l'ensemble des deux certificats et doivent avoir complété FRAN1903 et STAT2653 à l'UMCE.

**R : 34-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications aux conditions d'admission du programme de Baccalauréat appliqué en intervention touristique. »*

Vote sur R34

unanime

ADOPTÉE

#### 14.5 Changement de nom du Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)

**VRER** : Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification du nom du Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé) pour qu'il devienne dorénavant Certificat de deuxième cycle en gestion des services de la santé. Et les raisons qui motivent ce changement de nom sont qu'il y a, dans le programme, l'introduction de deux nouveaux cours propres à l'administration des services de la santé et il y a des modifications d'un sigle. Le nouveau nom sera plus conforme au nouveau contenu du programme et, deuxièmement, le programme donne accès à la Maîtrise en gestion des services de santé. Enfin, ceci réduit la confusion avec un autre certificat en gestion et, apparemment, selon les personnes concernées, le nom est plus attrayant pour la publicité.

**R : 35-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la modification du nom du Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé) pour qu'il soit nommé Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé. »*

**McKee-Allain** : J'ai remarqué que le nom du programme dans la proposition comme telle, à la page 91, n'est pas tout à fait le même que celui qui paraît dans le formulaire à la page 93. Ce n'est pas *de service de santé*, plutôt, c'est *des services de santé*. Donc, on vote sur la formulation qui paraît dans la proposition à la page 91.

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

#### 14.6 Résolutions transmises à titre d'information

**VRER** : Le Comité des programmes a créé sept cours en chimie, 14 cours en gestion des services de la santé, un cours en génie civil et il a aboli six cours en chimie, deux cours en administration publique et un cours en génie civil.

**Président d'assemblée** : Maintenant, il passe 16 heures et il y a un certain nombre de points à l'ordre du jour qui doivent être décidés aujourd'hui, donc je vous demanderais, avec votre accord, que l'on fasse les points 15 et 17 et le premier point aux Affaires nouvelles. Et ensuite, on reviendrait au reste. Y a-t-il des objections à ça?

**J. Robichaud** : Pour les étudiantes et les étudiants, on aimerait bien que le point 16 passe aujourd'hui. Je ne sais pas s'il y a une possibilité d'étendre la période délibératoire aujourd'hui ou d'essayer d'aller au-delà de 16 h 30.

**Président d'assemblée** : Je dois vous signaler que le point 16 est un point probablement assez chargé d'après le document que j'ai vu. Si vous voulez bien, on fera les autres points et on verra à quelle heure on est rendu et on demanderait à la salle leur avis.

**Navarro-Pardiñas** : Vous avez proposé peut-être de terminer un peu plus tard. Je voulais vous dire qu'il y a un lancement organisé par la FESR à 16 h 30 au salon de la Faculté des arts et des sciences sociales. Vous êtes toutes et tous invités. Donc, je préférerais qu'il n'y ait pas de prolongation.

#### 15. **COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE VICE-RECTRICE OU DE VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**

Voir document G, p. 1-3

**Note** : Monsieur Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, quitte la salle.

**Recteur et vice-chancelier** : Le premier mandat du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se terminera le 30 juin 2009. Conformément à la *Politique de sélection des cadres*, il s'agit de créer un Comité consultatif de sélection. La Politique de sélection des cadres prévoit la composition du Comité. Il nous reste trois personnes à nommer au Comité. Il s'agit de deux professeures ou professeurs sénateurs et d'une étudiante ou d'un étudiant sénateur.

D'autres membres du Comité ont déjà été choisis. Ceci peut aussi vous aider dans vos choix. La politique prévoit que le recteur et vice-chancelier préside le Comité. Ensuite, il est prévu que les cadres pairs au poste doivent identifier une personne pour siéger au comité. Par conséquent, l'Équipe de direction a nommé le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, monsieur Nassir El-Jabi. De plus, j'ai rencontré la RDD, c'est-à-dire la réunion des doyennes et des doyens car deux cadres relevant directement du VRER doivent être nommés par la RDD. Charles Bourque et Edgar Robichaud ont ainsi été nommés.

Je vous rappellerai que l'on a toujours un souci d'avoir un certain équilibre tant au niveau des campus, mais aussi au niveau homme-femme et, pour le moment, il n'y a pas de femmes. Il n'y a pas non plus de désignation du Campus d'Edmundston.

#### Professeure, professeur

**R : 36-SAC-080822**

Mises en candidature :

France Marquis  
Michel Cardin

Proposée par Suzanne Harrison  
Proposé par Michèle L. Caron

**France Marquis** et **Michel Cardin** sont élus membres du Comité de sélection pour le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

15. **COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE VICE-RECTRICE OU DE VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE (suite)**

**Étudiant**

**R : 37-SAC-080822**

Mise en candidature :

Justin Robichaud

Proposé par Jonathan Blanchard

**Justin Robichaud** est élu membre du Comité de sélection pour le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

16. **ÉNONCÉ DES DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Ce point sera traité à la prochaine réunion.

17. **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES**

**Le Recteur et vice-chancelier** présente le dossier de son Excellence Amadou Toumani Touré, président de la République du Mali.

Les membres se prononcent en faveur de remettre le grade de doctorat *honoris causa* en sciences sociales à Son Excellence Amadou Toumani Touré, président de la République du Mali en octobre prochain.

18. **FORMATION LINGUISTIQUE**

Ce point sera traité à la prochaine réunion du Sénat académique.

19. **SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-080614, CGV-080704 (EXTRAORDINAIRE) ET CGV-080711 (EXTRAORDINAIRE)**

Ce point sera traité à la prochaine réunion du Sénat académique.

20. **STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTIONS**

Voir document H, p.1-9

**S. LeBlanc** : Les résultats de l'inscription sont partiels, car celle-ci a commencé à Moncton le 18 août, à Shippagan le 19 août, et elle commencera à Edmundston lundi prochain. En m'appuyant sur les ratios des années précédentes, je pense que l'on va afficher une diminution, mais que l'on va toutefois maintenir le cap de 5 000 inscriptions.

21. **AFFAIRES NOUVELLES**

21.1 **Modification au calendrier universitaire 2008-2009**

**Recteur et vice-chancelier** : Un conflit de dates s'est présenté dans le cadre des collations du printemps 2009. Suite à des consultations auprès des campus qui pourraient être concernés par le changement de date, il semblerait que ça ne poserait pas de problème. Les collations au Campus de Shippagan et au Campus d'Edmundston étaient prévues les vendredi 16 et samedi 17 mai 2009. Ce qui vous est proposé, c'est le vendredi 29 mai au Campus de Shippagan et le samedi 30 mai au Campus d'Edmundston. En ce qui concerne la cérémonie au Campus de Moncton, la date demeure la même, c'est-à-dire le samedi 23 mai 2009.

21.1 **Modification au calendrier universitaire 2008-2009** (suite)**R : 38-SAC-080822**

Neil Boucher, appuyé par Jacques Paul Couturier, propose :

*« Que les prochaines cérémonies de Collation des diplômes au Campus de Shippagan et au Campus d'Edmundston aient lieu les 29 et 30 mai 2009 respectivement. »*

Vote sur R38

unanime

ADOPTÉE

**Président d'assemblée** : Maintenant, il faut revenir à la question que le sénateur J. Robichaud nous a posée.

**J. Robichaud** : Est-ce qu'il serait possible d'avoir une réunion extraordinaire du Sénat académique avant le 31 octobre 2008 et que le seul point à l'ordre du jour soit l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants?

**Recteur et vice-chancelier** : Les Statuts et règlements prévoient que l'on peut convoquer des réunions extraordinaires du Sénat académique. Il n'y a rien qui empêche, au plan juridique, de tenir des réunions extraordinaires du Sénat académique.

**P : 39-SAC-080822**

Michèle L. Caron, appuyée par Manfred Winter, propose :

*« Que la réunion du Sénat académique soit prolongée de 15 minutes. »*

**Couturier** : Je vais m'opposer à cette proposition. Non pas que je ne trouve pas que le sujet est important, au contraire. Je pense que c'est le type de sujet qu'il ne faut pas expédier rapidement après une très longue journée de travail. Aussi, je vais vous demander de faire preuve d'un peu de considération pour vos collègues qui ont quatre heures de route à faire avant d'être chez-eux ce soir. J'ai déjà donné une bonne soixantaine d'heures à l'Université cette semaine. Donc, j'apprécierais d'être chez-moi avant 10 heures ce soir. Ce sont mes deux arguments.

**VRER** : J'abonde dans le même sens que le sénateur Couturier. Je ne suis pas du tout contre l'idée d'une réunion extraordinaire pour discuter de ce point. Je suis d'accord pour dire qu'essayer de passer ceci de façon hâtive en fin de journée, après une longue journée, ce n'est peut-être pas dans les intérêts des étudiantes et des étudiants. Ce sera peut-être l'occasion d'avoir une réunion du Sénat académique par le biais de la téléconférence.

Vote sur P39

Pour 5

REJETÉE

La proposition est rejetée parce qu'elle n'a pas atteint au moins 10 voix.

**R : 40-SAC-080822**

Justin Robichaud, appuyé par Neil Boucher, propose :

*« Que le Sénat académique tienne une réunion extraordinaire avant la réunion du Conseil des gouverneurs prévue le 27 septembre 2008. »*

Vote sur R40

unanime

ADOPTÉE

21.2 **Répertoire 1<sup>er</sup> cycle**

**SG** : Dans le nouveau Répertoire de premier cycle, vous noterez que la page 37 n'a pas été imprimée. Nous avons demandé à l'imprimeur de préparer un encart contenant les 16 pages des règlements universitaires. Dès réception de l'encart, je vous demande de l'insérer dans

**21.2 Répertoire 1<sup>er</sup> cycle** (suite)

vosre Répertoire. La distribution de l'encart se fera de la même façon que le Répertoire. On parle d'une distribution d'environ 12 000 copies. Cela va se faire dans les prochaines semaines.

**22. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le 31 octobre 2008 à 8 h 30.

**23. CLÔTURE**

La réunion se termine à 16 h 35.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale